

L'INFO PAYSANNE

LE JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE L'AVEYRON

NUMÉRO SPÉCIAL

Le journal pour
TOUS les paysans

C'EST QUOI LA CONF' ?

**INDUSTRIALISATION
DU VIVANT**

AGRIVOLTAÏSME

MÉTHANISATION

GESTION DE L'EAU

DOSSIER : PAC 2023

LA FERME DES CAPOULADE

RÉFORME DES RETRAITES

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

AGRICULTURE ET CLIMAT

BEN S'EST BARRÉ SANS PRÉVENIR



N° 212 mars 2023

L'INFO PAYSANNE

ÉDITO

OSONS QUESTIONNER L'AVENIR

Comme régulièrement, la Confédération Paysanne de l'Aveyron a décidé d'envoyer un journal à tous les paysans du département, pour que chacun puisse se faire sa propre idée sur les valeurs et le projet d'avenir que nous défendons, bien loin des caricatures que beaucoup auront pu observer dans certains médias ou dans le discours de nos contradicteurs.

En effet si aujourd'hui certains reprennent nos idées tout en essayant de les réadapter au modèle qu'ils défendent (exemple : la souveraineté alimentaire), c'est à la fois un aveu d'échec des vieilles recettes qu'ils proposent, mais aussi une certaine forme de reconnaissance de ce que porte le modèle d'Agriculture Paysanne. Nous nous sommes aussi opposés avant les autres aux accords de libre-échange (CETA, Mercosur...), nous n'avons pas cru à la loi EGALIM, inapplicable dans un monde ultra-libéral. Nous disons depuis longtemps que les cours des produits agricoles sont bons quand il y a adéquation entre l'offre et la demande, d'où l'importance des contrôles des volumes et des outils de protection comme un PRIX MINIMUM GARANTI par production. Évidemment c'est très difficile voire impossible à mettre en place dans un monde où tout circule dans toutes les directions, en dépit du bon sens.

Aujourd'hui, il est temps de choisir et de croire dans un avenir possible et désirable, il s'agit d'un choix politique qui aurait le mérite de réconcilier paysan et citoyen à travers une alimentation saine, de qualité et pourvoyeuse d'emplois, une agriculture d'abord nourricière et non assujettie à la production d'énergie.

Voulons-nous continuer le modèle actuel : s'agrandir, s'endetter toujours plus au dépend de son voisin et de la vie dans les campagnes, comme si cela était la seule solution, rendant les fermes intransmissibles, surchargées de travail et la vie sociale austère ?

Devons-nous continuer à piller sans retenue les ressources, à irriguer en pompant dans les nappes au risque de priver d'eau des territoires et des populations entières ?

Bien-sûr, la sécheresse, les dérèglements climatiques que chacun voit sur sa ferme, l'alimentation en qualité et quantité suffisantes, sont autant de défis... Mais cela se fera-t-il en forçant la nature comme cela a été trop souvent le cas en essayant de l'adapter à nos contraintes, en pensant qu'une technologie nouvelle (irrigation, OGM, pesticides, drones, etc.) sera toujours la solution miracle à nos problèmes ?



Sébastien Persec est éleveur de vaches Aubrac. Il est porte-parole de la Conf'12.

Ou bien veut-on remettre l'humain au milieu de tout ça, essayer d'explorer d'autres voies en nous adaptant nous aussi à elle ?

Il est plus que temps et sain pour chacun de se poser sérieusement ces questions.

C'est ce que vous invite à faire la Confédération Paysanne à travers l'envoi à tous de ce modeste numéro.

Bonne lecture à vous et, nous l'espérons, à bientôt pour être toujours plus nombreux à proposer une alternative et s'opposer à la noirceur d'un avenir qu'on nous promet bouché.

Refusons cette fatalité de la disparition du monde paysan qu'on voudrait nous faire accepter, l'avenir est ailleurs !

GARDAREM LA TERRA E QUE SASQUESSEM NOMBROSES PER CONTUNHAR DE VIÛRE E DE FAR VIÛRE LO PAÏS !

Sébastien Persec

C'EST QUOI LA CONF' ?

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE, UN SYNDICAT POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE ET LA DÉFENSE DE SES TRAVAILLEURS

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE EST, DEPUIS 1987, UN ACTEUR MAJEUR DU SYNDICALISME AGRICOLE FRANÇAIS QUI PORTE DES VALEURS DE SOLIDARITÉ ET DE PARTAGE.

La Confédération Paysanne est un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte le projet d'agriculture paysanne avec constance et détermination depuis sa création.

Ce projet est cohérent et global en ce qu'il intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole. C'est une alternative réaliste au modèle d'agriculture industrielle qui élimine les paysans ainsi que les structures agricoles diversifiées et à taille humaine.

La Confédération Paysanne dénonce la course effrénée à la compétitivité qui mène à la disparition de filières entières de production – nous ne serons jamais assez compétitifs vis-à-vis de pays qui ne s'embarrassent ni de règles sociales ni de respect de l'environnement.

La Confédération Paysanne combat un modèle agricole qui conduit à la domination économique de quelques structures hyper-productives et hyper-concentrées, tout comme elle s'oppose à une vision de l'agriculture « paysagère » ou de loisir.

Les paysans ont une mission qu'ils sont les seuls à pouvoir remplir : nourrir les Hommes. Leur travail a une valeur et doit leur assurer un revenu juste.

Nous voulons une orientation des politiques agricoles qui valorise l'activité et l'emploi agricoles. Nous voulons maintenir des exploitations agricoles nombreuses et diversifiées – l'apport des paysans au dynamisme et à la gestion de nos territoires ruraux doit être reconnu.

Nous voulons permettre l'accès au foncier et aux moyens de production aux futurs paysans. Nous voulons à tous les niveaux, dans l'ensemble des politiques publiques, faire reconnaître et valoriser des formes d'agriculture paysanne pour des fermes nombreuses et des campagnes vivantes.

Nous voulons une reconnaissance de la diversité des approches et des acteurs, dans tous les territoires et dans toutes les instances qui ont pour mission la représentation et l'organisation du monde agricole.

Le projet pour une agriculture paysanne qu'elle défend est cohérent et global.

Il intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole.

C'est une alternative réaliste à un modèle d'agriculture industrielle qui élimine trop de paysans et de structures agricoles diversifiées.

LES PILIERS DE NOTRE ACTION

LES ACTIONS COLLECTIVES

Revendiquer, interpeller, proposer, négocier, défendre, lutter ensemble, faire partager nos convictions, notre projet sur le terrain... De la mobilisation festive à la lutte syndicale, en passant par le rapport de force politique.

LA DÉFENSE INDIVIDUELLE

Être solidaire, s'entraider, défendre syndicalement une ferme ou un paysan devant les instances compétentes, défendre juridiquement une ferme ou un paysan à l'appui du droit rural.

LES REPRÉSENTATIONS SYNDICALES

Représenter tous les paysans et défendre l'Agriculture Paysanne au sein des instances agricoles : Chambre d'Agriculture, commissions d'orientation, SAFER, filières, institutions, administrations...

AU SOMMAIRE DU N°212

- P. 2 - Édito
- P. 3 - C'est quoi la Conf' ? Les piliers de notre action.
- P. 4 - La végétalisation de l'alimentation n'empêchera pas l'industrialisation du vivant.
- P. 5 - Viande in vitro : pour la Confédération Paysanne c'est non ! Le ministère souhaite-t-il la fin du pastoralisme paysan ?
- P. 6 - Agrivoltaïsme : Des panneaux sur nos hangars, pas sur nos hectares ! Vrai/Faux sur l'agrivoltaïsme.
- P. 7 - Les effets pervers de la dépendance. Zoom : Le Causse Comtal menacé par Voltalia.
- P. 8 - Zoom : Le Causse Comtal menacé par Voltalia (suite de la p. 1).
- P. 9 - Méthanisation en Aveyron, une question d'échelle. La méthanisation, qu'est-ce que c'est ? Une loi est en train d'encadrer ces pratiques.
- P. 10 - Pour une approche paysanne de la gestion de l'eau.
- P. 11 - Session Chambre : Discussions autour de l'eau et de la sécheresse.
- P. 12 - Dossier PAC 2023 : Des avancées de dernières minutes qui ne sauvent pas un PSN insuffisant.

- P. 13 - La nouvelle PAC aura aussi un goût amer.
- P. 14 - PAC 2023 : 2 nouvelles aides.
- P. 15 - Maraichers : vers un début d'accès à la PAC ? - HVE : un label de plus pour brouiller le consommateur.
- P. 16 - La ferme des Capoulade.
- P. 17 - L'ALE UE-MERCOSUR viole les droits des agriculteurs et les engagements climatiques. La Via Campesina.
- P. 18 - La Confédération Paysanne de l'Aveyron soutient le combat contre la réforme des retraites.
- P. 19 - Cette réforme pénalisera aussi les paysan-nes. Secrets toxiques
- P. 20 - La fête de l'agriculture paysanne : Souveraineté alimentaire.
- P. 21 - Agriculture et climat.
- P. 22 - Ben s'est barré sans prévenir !
- P. 23 - L'ADDEAR 12. Solidarité Paysans Aveyron-Tarn.
- P. 24 - Pourquoi Adhérer à la Conf' ? Bulletin d'adhésion.



LA VÉGÉTALISATION DE L'ALIMENTATION N'EMPÊCHERA PAS L'INDUSTRIALISATION DU VIVANT

Rappelons d'abord un fait : pour des millions de paysannes et de paysans dans le monde, l'élevage est indispensable à la subsistance. Les animaux sont bien souvent non seulement une ressource alimentaire (viande, lait, œufs), mais aussi, et pour la majorité, force de travail, pour le transport ou les travaux des champs.

Penser un monde sans animaux d'élevage nous semble être, par conséquent, un anti-humanisme. Si la souffrance est une priorité éthique, en aucun cas le fait de se nourrir d'animaux ne peut être régi par la morale. Comment, sur ce sujet, avoir une posture aussi manichéenne, en stigmatisant la domestication, l'élevage et l'alimentation carnée ?

Imaginer comme unique horizon la végétalisation du monde est une erreur d'interprétation historique et politique majeure. L'exploitation animale n'a pas pour origine les liens séculaires que nous entretenons avec nos animaux, mais elle est la conséquence de son instrumentalisation pour satisfaire des intérêts productivistes et capitalistes.

UNE NÉCESSITÉ POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Chercheurs, vous vous trompez de combat (*L'appel de quatre cents philosophes* : « *Nous déclarons que l'exploitation animale est injuste et moralement indéfendable* », *Le Monde* du 4 octobre) ! Pire, vous appelez à un projet mortifère, dogmatique, et qui va à l'encontre du sillage tracé par les plus illustres penseurs des Lumières. Rappelons à l'instar de Montaigne (1533-1592) que « *chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage*. » (*Les Essais*).

La végétalisation de l'alimentation n'empêchera pas l'industrialisation du vivant, la destruction de la biodiversité,

l'accaparement et la privatisation des ressources. La prédation des richesses, responsable de la souffrance faite aux humains et aux animaux, s'exprime aussi par l'émergence des fausses viandes et d'aliments de substitution.

L'existence d'herbivores et de prairies est une nécessité pour protéger et nourrir les sols, l'eau et la biodiversité. D'un point de vue agronomique et énergétique, perdre deux ou trois points d'humus comme dans les plaines céréalières ou dans les bassins de production légumière ne fait qu'accentuer notre dépendance en matière d'énergie fossile.

UNE CONDITION NÉCESSAIRE À LA VIE

Depuis toujours, les paysans considèrent les animaux et reconnaissent leur intelligence. La relation sensible que nous entretenons avec eux, que la zootechnie, arme du productivisme, a obligé certains à refouler, n'empêche pas d'appréhender la mort comme une condition nécessaire à la vie.

Nous œuvrons, à la Confédération Paysanne, pour que les paysans puissent



Tribune parue dans *Le Monde* du 19 octobre 2022 FACE À L'APPEL DE CHERCHEURS EN PHILOSOPHIE POUR UN FUTUR VÉGAN, TROIS RESPONSABLES DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE ENTENDENT, DANS UNE TRIBUNE AU MONDE, DÉFENDRE L'ÉLEVAGE PAYSAN ET LA DOMESTICATION COMME ÉLÉMENTS CENTRAUX DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

se réappropriier l'ensemble des étapes de l'élevage. Notre engagement pour le maintien des abattoirs de proximité et le développement de l'abattage mobile est motivé par la volonté des paysans d'offrir à nos animaux une mort digne et à la hauteur de leurs conditions de vie.

Le projet d'agriculture paysanne, promu par la Confédération Paysanne, propose l'autonomie, l'émancipation et la souveraineté alimentaire. Cette démarche se concrétise par une convergence d'intérêts entre les humains, les animaux et les territoires.

Liste des signataires :

Stéphane Galais, éleveur en Ile-et-Vilaine et responsable du groupe Humain-Animal de la Confédération Paysanne ;

Nicolas Girod, éleveur dans le Jura et porte-parole national de la Confédération Paysanne ;

Laurence Marandola, paysanne en Ariège et secrétaire nationale de la Confédération Paysanne.

LIRE AUSSI :

L'appel de quatre cents philosophes : « *Nous déclarons que l'exploitation animale est injuste et moralement indéfendable* » sur : lemonde.fr/idees/article/2022/10/04/l-appel-de-quatre-cents-philosophes-nous-declarons-que-l-exploitation-animale-est-injuste-et-moralement-indefendable_6144379_3232.html

Nicolas Girod : « *Seule l'agriculture paysanne nous permettra de nous émanciper de l'agrobusiness* » sur : lemonde.fr/idees/article/2019/09/23/nicolas-girod-seule-l-agriculture-paysanne-nous-permettra-de-nous-émanciper-de-l-agrobusiness_6012711_3232.html
« *La société face au "paradoxe de la viande"* » sur :

lemonde.fr/idees/article/2018/04/21/la-societe-face-au-paradoxe-de-la-viande_5288650_3232.html

VIANDE IN VITRO : POUR LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE C'EST NON !

Communiqué de presse - Bagnolet, le 2 février 2023

Le Sénat a auditionné les syndicats agricoles ce 1er février dans le cadre d'une mission d'information sur le développement de la viande in vitro. La Confédération Paysanne a redit son opposition totale à la viande in vitro et sa priorité à soutenir et défendre les éleveur-euses.

Nous aurions souhaité que toutes les organisations syndicales fassent bloc et preuve de la même fermeté. Tel n'a pas été le cas pendant cette audition. La FNSEA a tenu une position anti-élevage en déclarant n'être pas fermée à la viande in vitro, arguant que les fermes françaises sont trop petites pour être compétitives et satisfaire une demande alimentaire « bon marché ».

Nous nous opposons avec force à cette position syndicale dangereuse et indécente, dans un contexte d'autant plus difficile pour l'élevage. L'urgence est de défendre le revenu des éleveur-euses, renouveler les générations et installer de nombreux paysans et paysannes dans les territoires.

Produit de laboratoire, la "viande cellulaire" est issue de la multiplication de cellules souches animales. Les défenseur-euses

de ce produit, laboratoires et grands groupes industriels, y voient la possibilité de s'accaparer une partie du marché de la viande en surfant sur de fausses promesses, telles que la participation à la souveraineté alimentaire et la limitation de l'impact de l'élevage sur le changement climatique.

Au contraire ! Les substituts de synthèse sont une aberration à la fois d'un point de vue alimentaire, économique et environnemental. D'un apport nutritionnel douteux, et particulièrement énergivores, ces substituts ne sont pas compatibles avec la nécessaire sobriété énergétique à instaurer pour faire face aux besoins futurs. En surfant sur le véganisme, ils viennent concurrencer directement tous les métiers d'élevage et l'ensemble des chaînes de production, au profit de quelques industriels.

Nous dénonçons fermement cette dérive scientiste qui viendra un peu plus mettre à mal les éleveurs et éleveuses, déjà attaqué-es de toutes parts. C'est en maintenant un tissu de fermes en polycultures élevage sur l'ensemble des territoires que la France pourra préserver sa souveraineté alimentaire.

LE MINISTÈRE SOUHAITE-T-IL LA FIN DU PASTORALISME PAYSAN ?

Communiqué de presse - Bagnolet, le 16 janvier 2023

Le ministre a tranché : les surfaces pastorales sur les territoires les plus difficiles ne recevront plus d'aide PAC si elles ne respectent pas un chargement minimum de 0,2 UGB/ha⁽¹⁾. En dessous de ce seuil, l'activité agricole serait insuffisante pour que ces surfaces pastorales ligneuses (SPL) soient éligibles aux aides directes ! Cet arbitrage serait justifié par les griefs de la Commission européenne sur la difficile évaluation de ces surfaces, griefs dont le ministère sait s'exonérer.

Depuis la rue de Varennes, ce seuil peut sembler très bas, mais dans certaines zones il est totalement inadapté aux réalités du terrain, que ce soit en garrigues méditerranéennes ou en montagne, par définition pas ou peu mécanisables et où le pâturage reste la meilleure valorisation possible. Cette décision est violente. Elle revient à dire que ces surfaces ne sont plus agricoles et donc que les paysan-nes qui y pratiquent l'élevage ne sont plus considéré-es comme tel.

De réforme en réforme PAC, le pastoralisme paysan est progressivement éliminé. Silencieusement, des modifications jugées « à la marge », mettent en réalité en péril l'activité pastorale : en 2018, l'éligibilité des surfaces pastorales ligneuses (SPL) a été réduite à 38 départements ; le seuil d'accès à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) a été porté de 3 à 5 UGB à partir de 2023 ; et aujourd'hui, c'est l'introduction d'un seuil de chargement pour reconnaître l'activité agricole sur les surfaces ligneuses. C'est d'ailleurs la première fois que la France introduit un seuil plancher discriminatoire.

Ces modifications passent sous les radars médiatiques.

Et pour minimiser leur impact, le ministère avance le chiffre d'une centaine de fermes. C'est faux : rien qu'en Occitanie, les services départementaux évaluent que plusieurs centaines de fermes seront impactées, sans même compter les fermes qui transhumant. Un comble alors que nous parlons de fermes ancrées dans les territoires, adaptées aux ressources du milieu, autonomes et résilientes notamment pour l'alimentation des troupeaux (aliments, transport...), des productions de qualité (fromages, viande, laine...) et qui jouent un rôle essentiel pour l'entretien de ces milieux ou par exemple pour la prévention des risques d'incendie.

Comment peut-on justifier qu'il n'y a pas d'activité agricole sur ces surfaces alors que les contrôles sur le terrain ont démontré la réalité de cette activité depuis plusieurs années. Par exemple, certaines surfaces sont soutenues par l'Office national des forêts pour lutter contre les incendies, imposant un seuil de chargement inférieur à 0,2 UGB/ha. Aujourd'hui, le ministère souhaite-t-il la fermeture de ces milieux ? Ou souhaite-t-il aboutir à un surpâturage, pour atteindre ce seuil, amenant à une dégradation du milieu et à ne plus avoir de ressource disponible pour les troupeaux.

Alors que la Confédération Paysanne milite pour le plafonnement des aides PAC, pour notamment mettre fin aux rentes de situation, le ministère instaure des seuils plancher discriminants éliminant les petites fermes. La Confédération Paysanne demande donc au Ministre de l'agriculture de reconsidérer cet arbitrage et de donner un avenir au pastoralisme paysan dans de nombreux territoire français.

1. UGB : Unité gros bétail.

AGRIVOLTAÏSME : DES PANNEAUX SUR NOS HANGARS, PAS SUR NOS HECTARES !

La crise de l'énergie pousse logiquement le monde agricole à investir dans le photovoltaïque. Ce ne serait pas une mauvaise chose si la loi qui est en train d'être votée favorisait les toitures et protégeait davantage les terres agricoles de l'appétit des financiers.

VRAI / FAUX SUR L'AGRIVOLTAÏSME



Pour nos besoins en électricité, installer des panneaux photovoltaïques sur les toits et les espaces artificialisés ne suffira pas

FAUX Le potentiel sur les toits et les zones artificialisées est supérieur à l'objectif fixé pour la production d'électricité photovoltaïque.

Dans ses rapports de 2018 et 2019, l'ADEME évalue les gisements de photovoltaïque à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings. La France compte 450 000 hectares déjà artificialisés, qui sont en grande partie propices à recevoir des panneaux photovoltaïques. Ce potentiel est donc bien supérieur aux objectifs de la France en production d'électricité photovoltaïque : 44,5 GW en 2028 et 100 GW en 2050, fixés par le Président E. MACRON lors de son discours du Creusot en décembre 2020. L'État pourrait montrer l'exemple en installant des panneaux sur les toits des bâtiments publics, administrations, sur les terrains non utilisés de l'armée...



Le photovoltaïque en toiture coûte beaucoup trop cher

FAUX La balance coûts/bénéfices est favorable au photovoltaïque sur les toits. En effet, le surcoût n'est que de 10%, mais avec l'énorme avantage de préserver les terres agricoles, naturelles et forestières.

Le surcoût du PV sur toiture est faible, de l'ordre de 550 millions d'euros par an, soit 10% du coût capacitaire du PV. L'utilisation des terres agricoles ne ferait que repousser l'équipement des toitures et espaces artificialisés.



Les paysan-nes ont des difficultés à installer des panneaux PV sur leurs bâtiments

VRAI L'État doit soutenir ces projets, par un cadre juridique, des contrats et des tarifs de rachat adaptés.

La priorité doit être l'équipement des bâtiments agricoles existants, notamment le remplacement des toitures fibrociment. Le coût du désamiantage et du raccordement ou le refus des assureurs constituent des obstacles. Le couplage entre production agricole et production d'électricité photovoltaïque est perçu comme un moyen pour développer les énergies renouvelables et apporter un complément de revenu aux agriculteurs. À première vue, « l'agrivoltaïsme » a tout pour plaire. En réalité, cette notion relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan.

L'agrivoltaïsme et la protection du foncier pour la souveraineté alimentaire sont compatibles

FAUX L'agrivoltaïsme a des impacts négatifs sur la production, les sols et l'accès au foncier.

Malgré les critères techniques de l'agrivoltaïsme, celui-ci entraîne une artificialisation : ancrages béton, clôtures, lignes électriques enterrées et voies d'accès sur des kilomètres. De fait, l'agrivoltaïsme affecte la capacité de production et la biodiversité. Les loyers offerts aux propriétaires déstabilisent complètement le marché foncier, avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage (ex : 150 €/ha vs 4 000 € pour du PV). Cette spéculation augmente également le prix des terres qui deviennent inaccessibles aux paysan-nes. Cette situation va menacer la capacité de la France à produire en quantité et qualité l'alimentation nécessaire pour assurer sa souveraineté alimentaire.

Les installations agrivoltaïques sont une solution face au changement climatique

FAUX Ces infrastructures figent les systèmes de production et empêchent l'adaptation aux aléas. Les équipements type ombrières ou panneaux trackers sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques (canicule, grêle, gel).

Ces investissements au coût colossal (800 000 €/ha) relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique. Ils orientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement.

Si un-e paysan-ne décide de passer de l'élevage bovin à l'arboriculture de plein vent ou au maraîchage, les énergéticiens viendront-ils changer la configuration des panneaux ? Bien sûr que non... Il serait plus judicieux de soutenir l'agroforesterie qui apporte de réels bénéfices aux animaux, aux cultures et aux écosystèmes.



L'agrivoltaïsme précarise les paysan-nes réalisant une activité agricole sous les panneaux

VRAI Les paysan-nes peuvent être virés du jour au lendemain.

Quand un propriétaire foncier loue son terrain à un énergéticien via un bail emphytéotique, le paysan ou la paysanne chargé-e de l'activité agricole accède au foncier par une convention de mise à disposition (ou commodat) qui peut être résiliée à tout instant. Le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans les cas d'agrivoltaïsme. Condamnés à la précarité et privés de liberté dans le choix de leurs pratiques culturales, ils se retrouvent dans une situation de subordination où la production alimentaire devient un sous-produit de la production énergétique.



L'agrivoltaïsme menace la transmission des fermes et l'installation

VRAI Il conduit à de la rétention foncière pour conserver la rente photovoltaïque.

L'appât du gain incite les propriétaires à refuser de conclure un bail rural avec un nouveau fermier. La transmission des fermes est menacée, certains-e paysan-nes en fin de carrière préfèrent conserver leur foncier pour conforter leur retraite plutôt que de transmettre leurs terres.

LES EFFETS PERVERS DE LA DÉPENDANCE

Imaginez des centaines de milliers d'hectares recouverts de panneaux métalliques. Alors que l'agriculture est en crise et que la souveraineté alimentaire est menacée par le changement climatique, cette nouvelle lubie du gouvernement se nomme l'agrivoltaïsme.

Nous pensons ainsi que "l'agrivoltaïsme" relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan. Car l'agrivoltaïsme éloigne de l'autonomie : il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, machines agricoles, banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts...) une autre dépendance, plus moderne et consensuelle car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable.

Ses effets pervers sont multiples : atteinte à la vocation nourricière de la terre du fait de l'artificialisation et d'une moindre disponibilité foncière, précarisation des paysan-nes, manne financière générant des conflits d'intérêt, perte de la qualité de vie au travail, dégradation des paysages, atteinte à la biodiversité...

Nous refusons de faire entrer en compétition le monde agricole et le monde

industriel de l'énergie. Car il est évident que ces deux mondes sont opposés de par leur situation dans la société et par rapport à leurs forces financières. Comment comparer l'alimentation, souvent vendue par les paysan-nes en dessous du coût de production, et l'énergie vendue très loin au-dessus de son coût de production ?

C'EST POURQUOI LA CONF' RÉCUSE LA NOTION D'AGRIVOLTAÏSME ET EXIGE L'INTERDICTION DES CENTRALES PV SUR TOUTES LES TERRES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES

En nous appuyant sur les études de l'Ademe, nous affirmons que les surfaces déjà artificialisées et notamment les toits ou parkings des zones commerciales représentent un potentiel suffisant pour arriver aux objectifs de production photovoltaïque. Si, dans son discours du Creusot, Macron annonce vouloir 100 Gigawatt (GW) de PV d'ici 2050, rappelons que l'Ademe a évalué les gisements de PV à 123 GW sur grandes toitures industrielles, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings. En somme « nous avons suffisamment d'espaces sur les toitures et les friches » affirme Jérôme Mousset de l'Ademe dans *La France Agricole*.

ZOOM : LE CAUSSE COMTAL MENACÉ PAR VOLTALIA

Voltalia appartient à la famille Mulliez, la cinquième fortune de France, détentrice des Auchan, Décathlon, Kiabi... Au lieu de mettre du photovoltaïque sur ses zones commerciales, Voltalia préfère venir défigurer 55 ha à Salles-la-Source sur un causse au patrimoine rare.

En effet la Charte Dourdou Causse et Rougier explique que ce causse « tel qu'on le voit encore, avec ses pelouses sèches, issues de l'agro-pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, est un paysage quasi médiéval, un paysage relique en voie de disparition » et met aussi en avant que « les communes de Rodelle et Salles-la-Source sont les deux communes de France qui ont le plus de mégalithes sur leur territoire ». [...]

(Suite page suivante)



ZOOM : LE CAUSSE COMTAL MENACÉ PAR VOLTALIA

(suite de la page précédente)

C'est pour ces raisons que la DDT met en garde le propriétaire d'Auchan : « Ce projet remet en cause l'identité et la qualité paysagères de ce petit causse. Le rapport d'échelle pourrait être inversé entre un paysage naturel et un paysage industriel ».

Ce projet est porté par Monsieur Pierre Lapeyre et entre en contradiction avec ses propres déclarations. En effet, dans un document de la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique, les terres de Monsieur Lapeyre sont ainsi présentées « Les parcours, les prairies naturelles, les haies de la ferme abritent beaucoup d'espèces, préservant la biodiversité locale. Les Causse font de plus l'objet de réglementations visant à protéger le Sénéçon et certains oiseaux de l'habitat (...) Pierre prend soin de couvrir tous ses sols en hiver, limitant leur érosion ». Monsieur Lapeyre avait oublié de préciser que s'il recouvrait ses sols c'était avec 55 hectares de panneaux photovoltaïques. Monsieur Lapeyre est aussi administrateur de la coopérative CELIA qui met en avant que « les pelouses naturelles qui sont entretenues par le pâturage sont d'une grande variété florale. En effet, sur une même parcelle on y trouve jusqu'à 200 espèces de végétaux différents. Nos

éleveurs modèlent l'espace de façon raisonnée. Ici, nous pratiquons un élevage extensif qui est à l'opposé du modèle des élevages intensifs industrialisés ».

Pourtant l'Office Français de la Biodiversité pointe que le projet de Voltalia va détruire la flore protégée du Causse : « La zone du projet est celle où il y a la présence de la plus grande diversité de flore protégée. L'installation de panneaux va modifier les températures et l'ombrage et ainsi avoir un impact sur les conditions de développement de la flore locale très particulière », telle le Sénéçon de Rodez, espèce emblématique du Causse Comtal, ou encore la Sabline des Chaumes.

Le vivre ensemble, la qualité de vie et la valeur du patrimoine naturel de ce Causse ne méritent-elles pas mieux qu'un projet industriel destructeur d'un territoire exceptionnel ?

En 2021, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron s'est déclarée fermement opposée aux projets en votant deux motions proposées par la Confédération Paysanne. En décembre 2022, la commune de Salles-la-Source a voté une seconde délibération contre Voltalia.

En janvier 2023, la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) placée sous l'égide du Préfet, a elle aussi voté à l'unanimité contre le projet porté par Pierre Lapeyre et Voltalia. Rappelons que cette commission est composée de la Chambre d'Agriculture, de la DDT, des 3 syndicats agricoles, du Conseil Départemental, de l'Association des Maires, de l'APABA, du Syndicat départemental de la propriété rurale, du Syndicat départemental des propriétaires forestiers de l'Aveyron, de la Fédération Départementale des chasseurs de l'Aveyron, de la chambre interdépartementale des notaires de l'Aveyron, de l'association le Comité du Causse Comtal, de la SAFER, de l' ONF.

Par ailleurs, les trois députés Anne Blanc, Stéphane Mazars et Laurent Alexandre et Vincent Labarthe, le vice-président de la Région Occitanie sont également contre le projet de Voltalia.

Monsieur Lapeyre, alors même que 56 organisations régionales et nationales, les élu.es locaux et nationaux, ainsi que les instances départementales s'opposent fermement à votre projet, allez-vous laisser derrière vous cette histoire ?

MÉTHANISATION EN AVEYRON, UNE QUESTION D'ÉCHELLE.

La méthanisation est, au même titre que le photovoltaïque au sol, trop souvent présentée comme une source de revenus potentiels pour les paysans. On entérine ainsi le principe que nous ne pouvons pas vivre décemment de notre production. Mais que se cache-t-il derrière ce concept ?

1. Des projets surdimensionnés (celui de Montbazens hier, celui de Bozoul demain) entraînant le transport de milliers de tonnes de matière sur les routes (un aller puis un retour quelques semaines après), 163 tonnes par jour pour celui de Bozoul !

2. Dans la théorie, on nous vend des "CIVE" (cultures intermédiaires) pour remplir les cuves, mais dans la pratique c'est bien du maïs dédié qui est bien souvent incorporé, en concurrence directe avec l'alimentation animale.

3. Pour fonctionner toute l'année, il faut des intrants en continu, donc quand ils viennent à manquer, on va les chercher de plus en plus loin (en Haute-Garonne voire au delà pour celui de Montbazens !)

4. au niveau agronomique, au lieu de réincorporer du carbone dans le sol (via le fumier ou la restitution des résidus de culture), celui-ci est consommé par les méthaniseurs, contribuant à terme à l'appauvrissement du sol en matière organique

Ainsi, si à l'échelle d'une Communauté de communes, pour traiter les déchets verts et autres résidus de l'agroalimentaire, les méthaniseurs sont très intéressants, ils deviennent assez problématiques lorsqu'ils concernent le milieu agricole dans un format surdimensionné. Tout est question d'échelle, comme souvent.

Sascha Vue
Paysan-boulangier et éleveur ovins

LA MÉTHANISATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un processus de dégradation de la matière organique par un ensemble de bactéries en milieu sans oxygène (milieu anaérobie) qui entraîne la production de gaz (mélange de CO2 et de CH4) et d'un coproduit, le digestat.

Le gaz valorisé est le méthane (CH4) Plus la matière organique est riche en carbone, plus le processus de transformation en méthane est efficace. Après purification, le gaz est ensuite utilisé dans un moteur à gaz et un alternateur produisant de l'électricité avec une coproduction de chaleur.

Il peut être utilisé comme carburant, valorisé en chaudière ou gazinière ou injecté directement dans le réseau de gaz. C'est encore rare, mais cela concerne de plus en plus de projets. À noter que le terme « biogaz » est trompeur au regard de toutes les limites ou incertitudes. Par ailleurs, un méthaniseur est un véritable réacteur chimique. Cette appellation abusive, à l'instar du terme « biocarburant », semble être utilisée afin de donner une image d'émblée positive au processus.

Pour aller plus loin :

www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/4_pages_META_BD.pdf

UNE LOI EST EN TRAIN D'ENCADRER CES PRATIQUES

Après une adoption, avec des amendements différents, au Sénat et à l'Assemblée nationale, le projet de loi dédié aux énergies renouvelables a été revu par des députés et sénateurs le 24 janvier dernier. C'est en commission mixte paritaire (CMP) qu'ils ont trouvé un accord, notamment sur l'agrivoltaïsme.

L'accord supprime un amendement visant à ce que toute installation agrivoltaïque soit précédée de la mise en place de panneaux en toiture.

Est en revanche maintenue l'interdiction du photovoltaïque au sol en dehors des terres réputées incultes ou non exploitées. Cependant, le texte l'adoucit en renvoyant à un décret la définition d'une durée minimale pour cette catégorie de surfaces, contre initialement 10 ans minimum. Ceci risque d'inciter les propriétaires à ne pas louer leurs surfaces agricoles. L'Assemblée a validé ce texte de compromis le 31 janvier dernier, tandis que le vote du Sénat suivra très prochainement.

- La méthanisation doit participer prioritairement à un objectif d'autonomie énergétique de la ferme et doit s'inscrire dans une démarche d'économies d'énergies.

- La méthanisation doit être adaptée et dimensionnée à la ferme et à la quantité de déchets « vrais » (ceux pour lesquels on ne connaît pas de meilleure source de valorisation) produits sur la ferme ou dans un rayon très proche.

- Les apports de matières végétales dans les méthaniseurs doivent être drastiquement limités. Toutes les matières végétales doivent être prises en compte (principales ou non) y compris les prairies.

- Des contrôles sur les approvisionnements des méthaniseurs doivent absolument être réalisés sur le terrain.

- La méthanisation ne doit pas favoriser la dépendance des paysans à des financeurs extérieurs. Un projet de méthanisation ne doit pas se faire au détriment de l'autonomie financière et économique de la ferme.

- Les fonds publics destinés à soutenir l'agriculture ne doivent pas être utilisés pour subventionner des installations de méthanisation. Pour les autres subventions, elles doivent être dégressives et plafonnées afin de limiter le soutien aux installations de taille importante.

LA MÉTHANISATION NE DOIT PAS FAVORISER UN MODÈLE D'AGRICULTURE HORS-SOL, PRODUCTEUR DÉLIBÉRÉ DE DÉCHETS ET QUI POURRAIT METTRE EN PÉRIL LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.



POUR UNE APPROCHE PAYSANNE DE LA GESTION DE L'EAU

Le manque d'eau est une réalité qui s'accélère. Les risques que font peser les sécheresses successives, en particulier sur l'approvisionnement en eau potable de toutes et tous, nous obligent collectivement à agir vite. Pour l'agriculture, l'eau est indispensable. Elle sert à la croissance des cultures, à l'abreuvement du bétail. La majorité des apports d'eau pour les cultures se fait par la pluie et les sols, tandis qu'une part minoritaire des apports se fait par l'irrigation (environ 7 % de la surface agricole utile). Au-delà de l'irrigation, les enjeux pour l'agriculture relèvent donc de notre capacité à maintenir des systèmes qui reposent sur les apports d'eau « naturels », à développer des pratiques qui entretiennent la vie des sols et enfin des systèmes d'irrigation à impact limité sur la ressource.

LE RÔLE ESSENTIEL DES SOLS DANS LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Il est essentiel de reconsidérer les sols dans le grand cycle de l'eau. Plus les sols sont vivants, plus ils permettent de ré-infiltrer l'eau, d'allonger son temps de passage et ainsi d'alimenter en eau les végétaux. Les sols sont des interfaces essentielles dans la gestion de l'eau et il est donc urgent d'empêcher la poursuite de leur destruction chimique, physique et mécanique.

DÉFENDRE DES PRATIQUES PAYSANNES QUI PRÉSERVENT LA RESSOURCE EN EAU

Pour faire face au changement climatique et préserver la ressource en eau, l'agriculture doit chercher à restaurer le cycle de l'eau. Ce sera aussi à son avantage, car seuls des sols, regorgés et vivants, permettent d'éviter le ruissellement et de rendre l'eau des pluies disponibles pour les plantes. L'Agriculture paysanne recouvre un ensemble de pratiques qui permettent de répondre à cet enjeu. Travailler avec la nature pour protéger les sols et la qualité de l'eau : favoriser des couverts végétaux et les prairies permanentes ; utiliser des semences paysannes non-OGM ; diversifier les cultures ; limiter l'utilisation d'intrants chimiques de synthèse ; favoriser la fertilisation organique ; favoriser la biodiversité (haies, bandes enherbées, bois, mares, bosquets) ; etc.

Irriguer en limitant l'impact sur la ressource en eau : développer des pratiques limitant l'évaporation et favorisant l'infiltration (paillage, binage, etc.) ; utiliser un système d'irrigation économe (goutte à goutte, etc.) ; etc.

PRIORISER LES USAGES DE L'EAU EN AGRICULTURE ET PLAFONNER LES VOLUMES AUTORISÉS

Partager l'eau, c'est aussi la répartir en fonction de sa finalité. Pour la Confédération Paysanne, l'eau pour l'irrigation doit aller à l'abreuvement du

bétail et aux productions agricoles qui relocalisent l'alimentation et favorisent les emplois en agriculture, en particulier le maraîchage. Pour ces productions, c'est la survie des plantes qui est généralement en jeu. L'irrigation pour booster les rendements de cultures à des fins d'exportation doit cesser. Le changement climatique nous appelle à préserver cette ressource et à la réserver à des usages qui permettent de nourrir les populations des territoires concernés.

Pour assurer ces priorités d'usage et partager l'eau en fonction de la disponibilité de la ressource, pour tout prélèvement d'eau existant ou à venir, le volume accordé doit être plafonné selon le nombre d'actifs et d'actives sur la ferme et en fonction des productions. Les plafonds doivent être déterminés au niveau local et en fonction des conditions pédo-climatiques et hydrogéologiques du territoire et relativement à des pratiques qui favorisent d'abord les économies d'eau.

En réattribuant les volumes de cette manière cela permettra de sécuriser l'accès à l'eau pour une partie des paysannes (notamment maraîcher-ères) et de réduire les prélèvements pour d'autres. Évidemment, ces plafonnements surviennent lors d'une demande d'accès à l'eau. Il ne s'agit pas d'accorder un « droit d'eau » à chaque paysan-ne.

STOCKER DE L'EAU, EN DERNIER RECOURS ET PAS DANS DES MÉGA-BASSINES

Le stockage de l'eau peut être une solution de dernier recours quand toutes les dispositions pour limiter la consommation d'eau ne permettent malgré tout pas d'assurer la survie (et non pas le rendement) des cultures prioritaires en période de besoin d'eau. Si un stockage d'eau doit être mis en place, alors cela doit être fait dans des conditions précises : mise en place de pratiques agronomiques et d'irrigation qui Protègent la

ressource en eau ; priorisation de l'accès à l'eau et irrigation pour la production d'une alimentation locale et de qualité ; volumes accordés plafonnés ; stockage d'un volume cohérent avec un volume prélevable pertinent sur le bassin ; etc. Une fois ces prérequis, pour la Confédération Paysanne, il n'y a pas de stockage idéal.

Idéalement, si un stockage est mis en place, il est préférable qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- D'abord favoriser le stockage des eaux de pluie (au sens de la récupération des eaux pluies des bâtiments) et notamment grâce à des financements publics plus élevés.
- Dans un second temps, mettre en place des retenues qui favorisent un stockage par ruissellement ; perméables au milieu ; qui n'impactent pas trop la biodiversité ; collectives ; déconnectées en période d'étiage.

Et nous demandons la fin des mégabassines !

SOUTENIR L'AGRICULTURE PAYSANNE, RÉORIENTER LES FINANCEMENTS PUBLICS

Les financements publics pour l'agriculture doivent être massivement réorientés pour favoriser la protection de la ressource. L'urgence est à des politiques publiques qui incitent les paysans et les paysannes à s'engager dans des systèmes et pratiques qui limitent leurs impacts sur la ressource en eau en qualité et en quantité, notamment afin de renforcer le stockage de l'eau dans les sols. Des politiques économiques et commerciales pour permettre aux paysans et paysannes d'avoir un revenu sont aussi indispensables pour leur permettre de développer ces pratiques sur leur ferme.



SESSION CHAMBRE DISCUSSIONS AUTOUR DE L'EAU ET DE LA SÉCHERESSE

Lors de la session de la CA du 08/11/22, nous étions amenés à se prononcer sur des motions qui, bien que symboliques, n'en démontrent pas moins la vision de l'agriculture que nous voulons. Le bureau de la Chambre présentait une motion « pour la préservation de la ressource en eau » tandis que la Conf' proposait une motion « pour la gestion de la ressource en eau ». Bien que les titres soient semblables, leurs finalités sont divergentes :

- En préambule, la motion FDSEA/JA/CA12 commence par dénoncer les actions contre les « méga-bassines » en argumentant que la destruction des réservoirs était inacceptable car ils servent au bien de tous. Première inexactitude : elles ne servent qu'à quelques-uns grâce à l'argent public (70 % de subventions).
- Ensuite cette motion demande à réaliser des réserves pour l'utilisation de la ressource en eau. Devant la raréfaction de celle-ci, il serait plus opportun de réfléchir à l'utilisation de cette eau et d'adapter nos exploitations à ce nouveau phénomène.
- C'est ce que dit un rapport du CNRS et du Haut Comité pour le Climat sur lequel nous nous appuyons qui dit explicitement que « rechercher uniquement à pallier

le manque d'eau par des structures nouvelles... occulte une partie substantielle du problème, à savoir la nature des usages qui sont faits de cette eau ».

■ Dès que le manque d'eau se fait sentir, la seule réponse proposée par la FNSEA est de capter l'eau, quitte à pomper dans les nappes sans réfléchir à ce à quoi cela va servir.

■ Bien sûr nous ne sommes pas opposés à l'irrigation à partir de retenues collinaires, mais il n'est pas acceptable de privatiser l'accès à l'eau qui est un bien commun : c'était le sens de notre motion qui n'a bien sûr pas été votée.

On a pu sentir, au regard de ce débat, deux visions de l'agriculture qui depuis longtemps déjà nous opposent : on ne

change rien, on continue à produire en « sécurisant le revenu » sans se soucier des conséquences, grâce à l'argent public (vision FDSEA/JA) ou bien on réfléchit aux usages de l'eau et on change de pratiques (agroforesterie, préservation des zones humides, abandon de certaines cultures...).

On le sent, l'eau et le changement climatique (j'écris ces lignes le 31 décembre 2022 alors qu'il fait 16°) vont devenir des enjeux importants pour l'agriculture : à nous d'apporter les bonnes réponses en s'appuyant notamment sur les travaux de scientifiques sans ignorer les conséquences de nos pratiques aujourd'hui.

François Tison,
élu Con'12 à la chambre d'agriculture.

ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL



C'EST DANS NOTRE CULTURE.

Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.

NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR



PAC 2023

Peu de changements pour cette nouvelle PAC où chaque pays, à condition de respecter le cadre et la réglementation européennes, à pu bidouiller son Plan Stratégique National (PSN) tenant compte des rapports de force et enjeux nationaux. À ce jeu là, la Conf' et ses nombreux alliés ne pèsent pas lourd face aux lobbys de l'agro-industrie qui peuvent compter sur la complicité active de la FNSEA.

Pour ces raisons nous n'avons tou-

jours pas obtenu le plafonnement des aides et la redistribution de celles-ci vers les petites fermes via une aide forfaitaire à l'actif.

Malgré tout, il y a quelques petites avancées obtenues de haute lutte : l'aide forfaitaire pour les nouveaux agriculteurs et une prime à l'ha majorée pour les maraîchers. De même et contre l'avis de la FNSEA une surprime à l'ha de 30 € pour les fermes en bio.

Aussi, une mesure demandée depuis longtemps par la conf' et ses

alliés européens, la conditionnalité sociale des aides. Plus aucun employeur n'appliquant pas la réglementation du travail ne devrait avoir droit aux aides PAC. L'exploitation sans vergogne des migrants devrait cesser.

Un focus particulier sur la dernière vacherie du ministère qui vient de revoir à la hausse le seuil de chargement pour les aides sur les surfaces pastorales extensives.

Christian Roqueiro
Éleveur ovins retraité

DES AVANCÉES DE DERNIÈRES MINUTES QUI NE SAUVENT PAS UN PSN INSUFFISANT

Le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a présenté les derniers arbitrages du plan stratégique français (PSN) pour la prochaine PAC. Notre analyse pointant le manque d'ambition sociale et agro-environnementale de la France, portée avec la plateforme *Pour Une Autre Pac*, a été confortée par de nombreuses autorités indépendantes^[1], dont hier encore par la Cour des comptes. La Commission européenne en a tenu compte dans ses retours à la France.

Dans les derniers arbitrages du Ministre, quelques avancées existent, arrachées par la Confédération Paysanne.

La Confédération Paysanne se félicite d'avoir obtenu l'introduction d'un 3^e niveau dans les éco-régimes destiné à l'agriculture biologique. Son montant s'élèvera à 30 €/ha, ce qui n'est pas suffisant. Mais nous revenons de loin, car la FNSEA proposait une revalorisation à 2 € ! Les agricultrices bio de la FNSEA apprécieront : ils pèsent bien peu face au lobby agro-industriel. Il suffit de voir l'acharnement de la FNSEA à restreindre les rotations de culture sur seulement deux ans, ainsi qu'à sauvegarder la monoculture de maïs, sur la BCAE 7. Maintenir cette dérogation, alors que nous en connaissons les effets délétères, est un torpillage de toute ambition agroécologique.

En effet, les aides de la PAC^[2] ne sont ni un dû ni un chèque en blanc. Pour la Confédération Paysanne il est logique que des critères soient fixés pour percevoir ces soutiens publics. La conditionnalité des aides doit ainsi tracer des lignes rouges pour certaines pratiques et préserver les capacités de production à long terme, en encourageant la préservation de l'eau, des sols, de la biodiversité et en réduisant

l'usage des engrais et pesticides.

Toutefois grâce à notre mobilisation, quelques petites avancées ont été obtenues sur cette conditionnalité des aides : la couverture des sols en hiver sur tout le territoire français (BCAE6) et le maintien des haies (BCAE8).

Sur le paiement jeune agriculteur du 1^{er} pilier, qui vient d'être lui aussi arbitré, nous avons obtenu le maintien d'un paiement forfaitaire, avec transparence GAEC. C'était une demande forte de la Confédération Paysanne. En effet, ce paiement, plus juste qu'une aide à l'hectare, est la seule façon que tous les jeunes paysans bénéficient de ce paiement quelque soit la taille de leur ferme.

Sur le soutien à l'activité pastorale, notre action forte et coordonnée avec tous les acteurs pastoraux a permis de maintenir le niveau de reconnaissance actuel des surfaces pastorales les plus difficiles, qui sont particulièrement résilientes face aux aléas climatiques

Pour autant, ce PSN reste largement insuffisant au regard des urgences et des enjeux majeurs qu'affrontent l'agriculture et l'alimentation.

En témoigne, l'aide couplée « petit maraîchage ». A l'origine, la Confédération paysanne portait une aide « petites fermes ». Elle est devenue cette aide couplée « petit maraîchage » pour un « potentiel » de seulement 3 000 bénéficiaires, alors que la France compte 15 000 fermes en maraîchage. Sans compter l'ensemble des arboriculteurs et des petites fermes diversifiées (volaille, apiculture,...) qui resteront encore et toujours abandonnées des politiques publiques agricoles.

Aucun « équilibre » n'est atteint dans ce PSN, majoritairement arbitré par Julien Denormandie.

Il maintient un déséquilibre institutionnalisé au profit d'une minorité, les plus grosses exploitations, et de l'agro-industrie. La France se prive pour 5 années supplémentaires des outils les plus puissants en faveur du revenu et de l'emploi paysans, de la transition agroécologique. Ces outils peuvent être activés si la volonté politique est enfin présente : revalorisation du paiement redistributif sur les premiers hectares, plafonnement et dégressivité des aides, activation de l'aide petit agriculteur, convergence immédiate et totale des aides et développement des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) système sur tout le territoire pour encourager la transition de toutes les fermes.

Ces propositions, la Confédération Paysanne continuera à les porter, tout comme celle de construire des aides à l'actif, et non plus à l'hectare. Cette proposition fait d'ailleurs son chemin dans d'autres organisations. Nous resterons également très mobilisés sur la mise en œuvre de ce PSN (plan de contrôle HVE, BCAE7 et ses dérogations, conditionnalité sociale, agriculteur actif, mesures régionalisées...) sur les « détails » à caler et les évolutions possibles.

1. Rapport de la Commission nationale du débat public, de l'Office français de la biodiversité, l'avis de l'Autorité environnementale, rapport de France Stratégie...

2. Estimation du ministère de l'agriculture.

LA NOUVELLE PAC AURA AUSSI UN GOÛT AMER

La cuvée 2023 de la PAC arrive dans les fermes. Petit tour d'horizon des nouveautés qu'il faudra avoir en tête au moment de sa déclaration PAC, qui a débuté pour les aides animales et qui commencera au 15 avril pour le reste.

Sans surprise, les aides à la surface monopolisent toujours le gros du budget de la PAC : 3 milliards sur les 9 qui arrivent en France chaque année sans dégressivité ni plafonnement ! Le paiement redistributif sur les 52 premiers hectares, gagné de haute lutte en 2014, reste stable à 50 €/ha et ne sera malheureusement pas accompagné d'une aide forfaitaire de 5 000 € pour les « petites fermes » telle que demandée par la Conf'.

Par contre, et c'est une victoire importante, une aide forfaitaire de 4 500 € par an pendant 5 ans est créée pour les jeunes agriculteurs (répondants à la définition de jeune agriculteur, ayant demandé ou pas la DJA), qui viendra s'ajouter à la DJA pour celles et ceux qui la demanderont.

Autre nouveauté : la mise en place d'une conditionnalité sociale, demandée depuis longtemps par la Conf'. Rien de bien révolutionnaire mais le respect de

la législation du travail devient enfin une condition pour accéder aux aides !

Le principal changement est la fin du paiement vert et la mise en place du fameux écorégime à 3 niveaux de paiements via 3 voies d'accès (pratiques agricoles, certification et infrastructures agro-écologiques). Après un dur combat contre la volonté du ministre, la bio a été reconnue à un niveau supérieur à raison de 110 €/ha. En revanche, nous avons échoué à faire sortir de la PAC les certifications HVE et CE2+ qui seront valorisées à hauteur de 80 et 60 €/ha respectivement. Ainsi, la grande majorité des paysans touchera l'écorégime sans avoir à faire évoluer ses pratiques.

Les aides couplées aux protéines à destination de l'alimentation animale et humaine sont maintenues. Pour les élevages de bovins, nous avons obtenu que l'aide ne soit plus à la vache mais à l'UGB. Les cri-

tères retenus (plafond trop haut, montant unitaire trop faible) ainsi que les mesures d'accompagnement revendiquées par la Conf' et non obtenues (soutien fort des prairies dans l'écorégime...) donnent un sentiment d'inachevé. Enfin, la disparition de la majoration pour le lait de montagne donne un signal dangereux aux éleveurs de montagne.

En cherchant à répondre à une revendication de la Conf' mais sans y mettre de moyens, le ministère a conçu une aide couplée pour le maraîchage et les petits fruits (l'arboriculture est exclue) de 1 600 €/ha. Les critères d'accès excluront de nombreux paysans et paysannes : il faut avoir minimum 0,5 ha de cultures éligibles et maximum 3 ha de SAU totale. Cette aide est un premier pas largement insuffisant vu la gravité de la situation des producteurs de fruits et légumes.



Mai 2021 : Action devant le siège de Pôle-Emploi à Paris.



“JEUX D'INFLUENCE”

À voir ou à revoir sur ARTE TV

Saison 1 et 2

Une série qui dénonce la toute puissance des lobbys dans le monde agricole, et qui divertit en même temps.

Cette fiction, créée par Jean-Xavier de Lestrade, en deux fois six épisodes, est si proche de la réalité !

www.arte.tv/fr/videos/RC-021142/jeux-d-influence

PAC 2023 : 2 NOUVELLES AIDES

AIDE COUPLÉE PETIT MARAÎCHAGE ET PETITS FRUITS

À partir de 2023, une nouvelle aide sera mise en place dans la PAC : une aide couplée à la surface pour « le petit maraîchage et les petits fruits ».

Qui peut demander l'aide ?

Il faut répondre aux critères suivants :

- Être agriculteur actif (inclus les cotisants ; solidaires affiliés à l'ATEXA) ou être assuré à l'ATEXA en tant que non salarié dans le cadre d'une installation en société,
- Cultiver au moins 0,5 ha (surface admissible) de légumes frais ou de petits fruits rouges. La liste des fruits et légumes éligibles sera définie dans la réglementation nationale. Les PPAM n'y sont pas inclus. La pomme de terre n'est pas éligible. Pour autant, si l'exploitant plante, sur la même année et la même parcelle, une autre culture après la culture de pomme de terre primeur et que cette culture est éligible à l'aide, la surface pourra être primée au titre de l'aide maraîchage,
- Exploiter une surface agricole utile (SAU), inférieure ou égale à 3 ha (surface admissible).

Caractéristique de l'aide

- Montant indicatif de l'aide : 1 588 € / ha (évolution possible entre 1500 et 1800 € / ha au cours de la programmation 2023-2027), pour des fermes jusqu'à un maximum de 3 ha de SAU (surface agricole utile totale de la ferme, selon le registre parcellaire MSA et surtout la déclaration PAC),
- Aide s'ajoutant aux autres aides de la PAC, s'il y en a,
- L'aide couplée petit maraîchage n'est pas une aide soumise au régime des minimis,
- Pour les fermes en bio ou conversion bio, cette aide n'a aucun impact sur les paiements CAB (conversion à l'agriculture biologique), ni sur le crédit d'impôt bio,
- Application de la transparence GAEC sur le plafond de 3 ha de SAU, si 2 associés le plafond sera de 6 ha de SAU.

Comment faire ?

Février 2023 : Obtenir et activer des DPB (droits à paiement de base) - Pas obligatoire mais préférable (pour avoir accès à l'écorégime, au DPB et au paiement forfaitaire jeune agriculteur) - sur les surfaces de la ferme. Si vous n'avez pas de DPB :

- Si vous êtes installé récemment, demander des DPB à la réserve (dans les 5 ans de l'installation pour les jeunes installés et dans les 2 ans pour les plus de 40 ans) via un Formulaire en ligne sur le site de la DDT, Telepac ou contacter votre DDT.
- Si vous ne vous êtes pas installé.e.s récemment, chercher des DPB via les réseaux Conf' ou autres.

Février / mars 2023 :

Demander ses codes TelePAC (contacter la DDT).

Entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2023 :

Faire une déclaration PAC sur TelePAC.

AIDE COMPLÉMENTAIRE POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

À partir de 2023, la majoration jeune agriculteur actuelle (102 € / ha jusqu'à 34 ha) sera remplacée par l'aide complémentaire jeune agriculteur (ACJA) forfaitaire, donc quelle que soit la taille de la ferme : 4 469 € par an par actif pendant 5 ans pour les jeunes agriculteurs qui en font la demande.

Qui peut demander l'ACJA ?

Il faut répondre aux critères suivants :

- Être agriculteur actif (inclus les cotisants solidaires affiliés à l'ATEXA).
- Détenir et activer au moins 0.5 DPB (droit de paiement de base).
- Répondre, à la date de la première demande d'ACJA, à la définition de « jeune agriculteur » soit :
- Âge inférieur ou égal à 40 ans à la date précise de la première demande d'aide
- Formation : diplôme de niveau 4 agricole ou supérieur (Bac pro, BPREA, etc.), ou de niveau 3 et expérience pro agricole d'au moins 24 mois dans les 3 ans, ou activité pro agricole d'au moins 40 mois dans les 5 ans.
- Être dans une situation de « première installation » en tant que chef d'exploitation,
- Être dans le cadre d'une installation récente : l'installation doit avoir eu lieu l'année de la demande ou au cours des cinq années précédant la première introduction d'une demande éligible au titre de l'ACJA,
- Les demandeurs sous forme sociétaire peuvent bénéficier du dispositif si un.e de leurs associé.e.s répond aux critères ci-dessus,
- Pour ceux et celles ayant reçu la majoration jeune agriculteur sur les 34 premiers ha pendant la programmation 2015-2022, pendant moins de 5 ans, pourront recevoir le paiement forfaitaire pour arriver à ces 5 ans, même s'ils ne répondent pas à la nouvelle définition de jeune agriculteur.

Caractéristique de l'aide

Paiement forfaitaire : 4 469 € par actif. - Durée : 5 ans

Application de la transparence GAEC : le montant de 4 469 € peut être multiplié par le nombre d'associé.e.s respectant individuellement les critères de « jeune agriculteur ».

Cependant, Un GAEC, mais aussi les formes sociétaires, ne peuvent pas recevoir cette aide plus de 5 ans (sur la période 2015/2027).

Comment faire ?

Février 2023 : Obtenir et activer au moins 0.5 DPB (0.1 DPB permet d'avoir accès à l'aide mais en cas de soucis sur terrains, contrôles... il est prudent d'avoir un peu de marge). Pour « obtenir » des DPB, plusieurs possibilités :

- Transmission des DPB lors de l'installation du cédant au repreneur
- Si pas de DPB transmis lors de l'installation :
- Demande de DPB à la réserve : Formulaire en ligne sur le site de la DDT, Telepac ou contacter votre DDT.
- Si les délais sont passés, chercher au moins 0.5 DPB ou une fraction de DPB via les réseaux Conf' ou autres.

Février / mars 2023 :

Demander ses codes TelePAC (contacter la DDT)

Entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2023 :

Faire une déclaration PAC sur TelePAC.

L'AVIS DE LA CONF' :

Le ministère a choisi une aide uniquement aux petites fermes maraîchères, particulièrement excluante.

La Confédération Paysanne demandait une aide couplée pour la production de fruits et légumes frais de minimum 2 000 € / ha, plafonnée à 5 ha, quelque soit la taille de la ferme. Nous avons également revendiqué la mise en place d'une aide petite ferme d'un montant de 5 000 € pour le premier actif paysan et 2 500 € pour les actifs paysans suivants. Nous n'avons obtenu ni l'une, ni l'autre. Même si cette aide n'est pas à la hauteur des besoins, elle peut être intéressante pour certaines fermes exclues de la PAC jusqu'à présent.

L'AVIS DE LA CONF' :

Cette aide est une victoire de la Conf', nous l'avons demandé haut et fort et l'avons gagné. Elle constitue un premier pas vers une PAC sociale puisque c'est une aide forfaitaire à l'actif.

Néanmoins, malgré nos demandes, l'accès est limité aux personnes répondant à la définition du « jeune agriculteur » le jour de la demande de l'aide, mais sans obligation de demander la DJA (dotation jeune agriculteur).

Cette aide est une réelle avancée pour les paysan.ne.s qui s'installent sur de petites surfaces (maraîcher.e.s, apiculteur.trice.s, etc.) et qui ont peu voire pas d'aides PAC. Cette aide pourra également s'ajouter à la nouvelle aide couplée petit maraîchage et petits fruits.

MARAÎCHERS : VERS UN DÉBUT D'ACCÈS À LA PAC ?

Dans la nouvelle mouture de la PAC, une aide dite « couplée au maraîchage » a vu le jour.

Cette aide était une revendication de la Confédération Paysanne, car les légumes, au même titre que la viande, sont en proie à une distorsion de concurrence organisée par le Marché Unique Européen. En refusant d'aider les maraîchers et arboriculteurs, on contribue à hyperbole-spécialisation et l'on accepte de « déléguer à d'autres la production de notre alimentation », pourtant qualifié de « folie » par le Président de la République. En chiffres, cela donne 150 000 hectares de surface maraîchères et arboricole en moins en 20 ans.

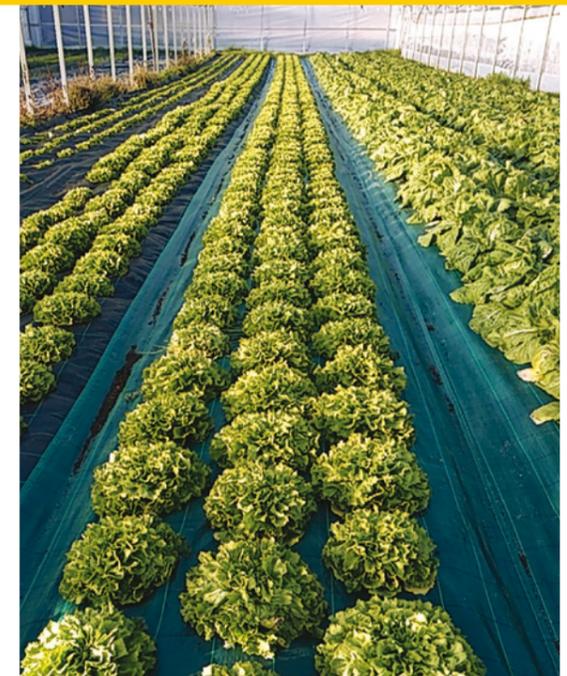
Le défi est donc immense, en Aveyron comme dans le reste de la France, pour produire des fruits et légumes locaux et de qualité. Malheureusement, ce qui aurait pu être une bonne aide pour les maraîchers n'est finalement qu'un arbre qui cache la forêt, avec un budget de seulement 10 millions d'euros.

En effet, d'une part, le plancher d'accès de 0,5 ha de surface effectivement cultivée en légumes exclut la majorité des petites fermes maraîchères. D'autre part, un plafond à 3 ha a été décidé, ce qui est absurde : ceux qui ont une surface supérieure n'ont pas le droit

à l'aide du tout : comme si toutes les fermes de plus de 75 ha n'avaient pas le droit à l'ICHN, imaginez le tollé !

Téo, maraîcher à Labastide Lévéque, installé en GAEC avec son frère sur 4 ha n'est pas dupe : si le GAEC rentre bien dans les critères, ce qui va faire passer leur montant d'aides PAC de 500 € aujourd'hui à environ 5 000 € en 2023 avec la nouvelle réforme, il a bien conscience que la plupart de ses collègues ne verront pas la couleur de cette aide (de 1 588 € par hectare).

Téo : « nous étions en voyage d'étude récemment en Ariège, et tous les maraîchers que nous avons rencontrés, avaient des surfaces supérieures à 3 ha par associé ». Non seulement l'ensemble des arboriculteurs.trices sont laissé.e.s sur le carreau, mais de surcroît moins de 10 % des producteurs.trices de légumes pourront prétendre à ce dispositif, soit 3 000 bénéficiaires au niveau national.



Ce que réclame Téo et avec lui les producteurs de légumes de la Conf', c'est bel et bien la mise en place d'un prix plancher minimum d'entrée des fruits et légumes (défini sur le coût de revient moyen en France), seul à même de contrer la dynamique qui fait que 50 % des fruits et légumes que nous consommons dans le pays sont importés.

Sascha Vue

HVE : UN LABEL DE PLUS POUR BROUILLER LE CONSOMMATEUR

Le label HVE, présent depuis quelques années déjà, a commencé à se développer réellement ces deux trois dernières années, il concerne aujourd'hui plus de 29 898 fermes, soit une progression de 56 % en un an (+ 10 700 exploitations).

Cette progression rapide est due à deux facteurs :

1. La certification est désormais un moyen d'accès aux éco-régimes de la nouvelle mouture de la PAC au même niveau que la certification Agriculture Biologique
2. La HVE permet de prétendre à un crédit d'impôt équivalent au crédit d'impôt AB.

Or, et ce n'est pas le syndicat qui le dit, mais bien la Cour des Comptes dans un rapport de 2021 : « [Le] label haute valeur environnementale de niveau 3 qui seul permet de se prévaloir de ce label auprès des consommateurs, (...) n'apporte en revanche pas de garantie environnementale suffisante à l'heure actuelle. » La révision des

exigences et des voies d'accès à ce label est donc un préalable indispensable pour y adosser le paiement de l'éco-régime. Force est de constater que M. Macron et son ministre de l'agriculture n'ont pas bien lu ce rapport.



Par ailleurs, la loi EGAlim de 2018 introduit l'obligation, pour la restauration collective, de s'approvisionner à hauteur de 50 % en aliments dits « durables et/ou de qualité » à partir de 2022. Les produits HVE en font partie au même titre que le bio, le label rouge, les AOP et les produits locaux.

Moins cher, le HVE risque donc de détourner une partie des commandes publiques. Les cantines scolaires, en particulier, auront tendance à se fournir moins cher pour respecter la législation, au détriment de la qualité des repas servis à nos enfants.

C'est pourquoi notre syndicat s'est mobilisé très tôt pour que la HVE ne fasse pas l'objet de financements publics (éco-régimes, crédit d'impôt, accès à la restauration collective). Nous continuons de défendre une relation de confiance avec le consommateur et une vision de l'agriculture réellement respectueuse de l'environnement en s'appuyant sur les labels existants (bio ou label rouge) déjà bien présents et identifiés dans notre département.

S. V.

LA FERME DES CAPOULADE

Adrien et Hugo Capoulade sont installés au Puech d'Espinous, commune d'Arviou sur la ferme familiale en ovin lait et bovin viande. Adhérents à la Conf' depuis deux générations, ils ont fait le choix d'une agriculture paysanne en valorisant les ressources de leur territoire.

C'est en 2012 qu'Adrien s'installe en reprenant une ferme voisine de 30 ha ainsi qu'un petit troupeau bovin viande. En 2014 son frère le rejoint pour faire suite au départ en retraite de son père. Le cœur de l'élevage est le troupeau de 400 brebis lacaune, conduit en traite précoce (agnelage fin septembre), dont le lait est livré à Société. L'alimentation est basée sur le pâturage, l'ensilage de maïs et l'ensilage d'herbe en hiver, pour une production d'environ 380 litres par brebis. « L'idée c'est de produire du lait pas cher » grâce au pâturage et aux stocks de qualité. La traite s'arrête début juin, avec un volume de 1325 hl.

Un troupeau de 15 vaches allaitantes Blondes d'Aquitaine valorise les prairies éloignées, mais est là aussi « par la passion » d'Hugo et de son père pour la génétique et la sélection. Les veaux mâles sont valorisés en broutards et les génisses pour la reproduction. Mais il est en train d'être supprimé par manque de rentabilité de l'atelier, les éleveurs ayant fait le choix de se concentrer sur l'atelier ovin lait à l'avenir. Toute la surface est utilisée pour nourrir les troupeaux vu le chargement élevé (1,7 UGB/ha). Les

éleveurs n'achètent qu'une partie de la paille et le correcteur azoté pour les brebis.

- SAU 89 ha – 2 sites de 57 ha et 32 ha
- 70 ha d'herbe, 15 ha de céréales, 4 ha de maïs ensilage
- 400 brebis laitière en AOP Roquefort
- 15 vaches Blondes d'Aquitaine - broutards
- Main-d'œuvre : 2 frères + bénévolat des parents

Le site principal est bien équipé, avec une bergerie fonctionnelle et une stabulation pour les vaches. Un autre bâtiment bovin est présent sur l'autre site. Les travaux des champs sont en partie délégués (labour, épareuse, fauche en combiné), ou se font avec le matériel de la CUMA dont Adrien est le président.

Hugo s'est installé avec l'aide de l'ADDEAR, dont il a été administrateur par la suite. « Il faut des paysans nombreux pour avoir des territoires vivants, et continuer à maintenir nos écoles, nos épiceries et nos cafés » défend-il. Limiter l'agrandissement des fermes pour préserver l'installation est un combat permanent pour valoriser nos outils de

productions existant et maintenir la vie dans les campagnes.

Limiter l'agrandissement aussi pour conserver la cohérence foncière des fermes, et « éviter de voir passer des autochargeuses qui transportent l'herbe verte sur 15 ou 20 km » qui sont un non-sens écologique et économique.

Le besoin d'implication « en tant qu'éleveur » se fait sentir aussi bien dans la vie locale (rugby, comité des fêtes) que dans la défense de la place du producteur au sein des filières, comme Roquefort et les filières viande. En cela la contractualisation inquiète, alors que les marchés sont aujourd'hui porteurs aussi bien en bovin qu'en ovin. Le renouveau du marché de Réquista avec la vente à la criée lui permet de bien valoriser certains lots d'agneaux ainsi que les brebis de réforme

Aujourd'hui l'idée est d'extensifier le système d'élevage, pour être moins dépendant de l'extérieur et avoir plus de temps libre à consacrer à leurs familles respectives. Se concentrer sur le troupeau de brebis et réduire les bovins est la voie envisagée pour suivre cet objectif.

Johan-Kévin Galtier



L'ALE UE-MERCOSUR VIOLE LES DROITS DES AGRICULTEURS ET LES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES

Dans une déclaration signée par plusieurs organisations, les petit(e)s agriculteur.ices d'Europe et d'Amérique du Sud ont condamné l'accord de libre-échange UE-MERCOSUR, le qualifiant d'anti-démocratique et violant les droits des paysan.nes ainsi que les engagements climatiques.

Cette déclaration intervient alors que la Commission européenne et certains États membres de l'UE s'efforcent de trouver des moyens d'adopter l'accord de libre-échange, en se souciant peu du contrôle démocratique des parlements nationaux, de l'impact réel ou de la mise en œuvre des soi-disant mesures environnementales.

Dans leur déclaration, les régions européenne et sud-américaine de LVC ne sont que deux des nombreuses voix des OSC à rejeter cet accord et toutes les propositions visant à accélérer la ratification de l'accord sans examen démocratique approprié. Ces propositions comprennent la division de l'accord en une section couvrant uniquement le commerce, afin de contourner la majeure partie du processus de signature par des dizaines de parlements nationaux, ou l'élaboration d'un document supplémentaire non contraignant pour donner l'impression de prendre en compte les préoccupations environnementales, avec peu d'engagement quant à la mise en œuvre ultérieure. Les petit(e)s et moyen.nes agriculteur.ices des deux côtés de l'Atlantique condamnent ces tentatives d'écologisation d'un ALE instable et négligent la forte opposition démocratique qu'il suscite.

Outre cette déclaration, les agriculteur.ices européen.nes manifesteront également avec des organisations alliées devant le ministère des affaires étrangères à Madrid le 31 janvier en Espagne pour protester contre le caractère obsolète de l'ALE, notamment dans le contexte de la promesse faite dans le cadre du Pacte Vert européen, de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable. Étant donné que dans l'UE, la population agricole représente moins de 5 % de l'emploi total, l'UE doit faire plus pour s'assurer que ses politiques commerciales sont cohérentes avec sa vision de soutenir le développement rural et de garantir que les zones rurales soient correctement intégrées dans toute transition verte.

Andoni Garcia Arriola, membre d'ECVC et de l'organisation d'agriculteur.ices espagnol(e)s COAG, a expliqué. « L'accord UE-Mercosur promeut des modèles industriels d'agriculture destinés à l'agro-business d'exportation et détruit l'agriculture plus sociale et durable aux mains des petits et moyens agriculteurs des deux côtés de l'Atlantique. Cet accord augmente le nombre de produits agricoles qui sont inutilement importés et exportés à travers et au sein des continents, alors qu'ils pourraient être produits de manière durable et agroécologique par les agriculteur.ices locaux. Par conséquent, avec d'autres organisations d'agriculteur.ices du Mercosur, nous demandons à l'UE et aux gouvernements du Mercosur de stopper cet accord dans son intégralité. »

IL EST TEMPS DE S'ÉLOIGNER DU PARADIGME DU LIBRE-ÉCHANGE ET D'ADOPTER UN NOUVEAU CADRE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL FONDÉ SUR LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE.

Tout accord négocié par l'UE doit être axé sur les droits humains, et en particulier sur les droits des producteur.ices alimentaires, tels qu'ils/elles sont reconnu(e)s dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysan.nes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP). Nous demandons que les droits de l'homme soient prioritaires par rapport aux droits commerciaux.

Cela permettrait un véritable développement agricole qui donne la priorité à la production alimentaire locale et à l'agroécologie, au lieu de privilégier le profit et l'expansion du pouvoir des entreprises sur l'alimentation et l'agriculture.

Lisez la déclaration complète et consultez la liste des signataires sur : www.eurovia.org/fr/publications/les-organisations-de-paysannes-et-agriculteurs-europe-et-amerique-du-sud-sunissent-contre-ue-mercrosur

Pour en savoir plus sur les raisons pour lesquelles ECVC et 209 OSC rejettent la scission de l'accord UE-MERCOSUR : www.eurovia.org/news/joint-statement-eu-trade-deals-must-not-undermine-democratic-rights

Comités de coordination ECVC :
Morgan Ody +33 626 97 76 43 - EN, FR
Andoni Garcia Arriola +34 636451569 - ES, EUS
Pierre Maison + 33 615 73 13 89 - FR
Bureau de presse ECVC : press@eurovia.org



LA VIA CAMPESINA

La Via Campesina ("La Voie paysanne" en espagnol) est un mouvement international qui coordonne des organisations de petits et moyens paysans, de travailleurs agricoles, de fermes rurales, du monde entier.

Le réseau milite depuis 1993 pour le droit à la "souveraineté alimentaire" et pour le respect des petites et moyennes structures paysannes.

La Confédération Paysanne est un membre fondateur de ce mouvement.

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE L'AVEYRON SOUTIENT LE COMBAT CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Communiqué de presse – Rodez le 7 février 2023

La Confédération Paysanne de l'Aveyron est fermement opposée à la réforme des retraites, dont l'axe principal est le report de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ, et s'associe au vaste soulèvement social en cours pour obtenir son retrait immédiat.

Le système de retraite actuel par répartition n'est pas en faillite, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) lui-même le reconnaît !

Le modèle de société progressiste que nous défendons s'appuie sur le partage et l'utilité du travail et il rejette l'idée toute faite de nos gouvernants selon laquelle les années supplémentaires d'espérance de vie doivent être mises au service du travail.

Nous voulons donner des perspectives vivables et attirantes aux nouvelles générations avec notamment l'abaissement de l'âge légal de départ à 60 ans et l'assurance d'une pension minimale égale au SMIC net et indexée sur le SMIC.

Assurer la collecte, la répartition et l'efficacité des cotisations est le point central de nos revendications pour consolider un régime de retraites plus humaniste.

C'est ce que nous avons rappelé aux parlementaires de l'Aveyron (députés et sénateurs) le 3 février dernier lors d'une rencontre. Seul le député Laurent Alexandre (Nupes) a abondé dans notre sens, les autres ont fait preuve de jusqu'au-boutisme en défendant la réforme gouvernementale malgré l'opposition de 70 % des citoyen.ne.s.

La Confédération Paysanne de l'Aveyron appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation contestataire, engagée depuis le 19 janvier, jusqu'au retrait du texte de la réforme.

Le vendredi 18 novembre 2022, la commission des Ancien.ne.s de la Conf' Aveyron a finalisé ses revendications pour la réforme des retraites à venir.

Le travail de réflexion avait débuté le 6 avril 2022.

À l'unanimité des 14 membres présents, il a été décidé de porter les revendications suivantes :

- Age de départ à la retraite = 60 ans maximum ;
- Nombre d'annuités = 40, si début de carrière à 18 ans = départ à 58 ans ;
- À partir de l'âge de 20 ans les années d'études seront validées pour le calcul de la carrière ;
- Les périodes non travaillées en cas d'inaptitude seront validées pour le calcul de la carrière ;
- Destrimestres maternité pris en compte pour chaque

Pour la Confédération Paysanne, la priorité est de s'attaquer aux injustices du système de retraites agricoles : très forte pénalisation des carrières incomplètes, inégalités persistantes pour les pensions des femmes, exclusion de nombreuses personnes du minimum de pension, système d'acquisition des droits conduisant à l'érosion des pensions...

Autant d'injustices que la réforme des retraites du gouvernement va mécaniquement amplifier.

enfant dans le calcul de la carrière des paysannes ;

- La règle du prorata remplacera la décote ;
- Le minimum de la pension de retraite pour une carrière complète en tant qu'aide familiale, conjoint(e) ou "chef d'exploitation" sera égal au SMIC net et indexé sur le SMIC. Cette mesure s'appliquera aussi à celles et ceux qui sont déjà à la retraite.

Financement des mesures ci-dessus :

- Assurer la collecte des cotisations : pas d'exonération non compensée, arrêt des fraudes aux cotisations sociales des évasions fiscales et optimisation fiscale
- Cotisations sociales sur dividendes des actionnaires
- Modifications des cotisations sociales pour les rendre progressives et déplaçonnées (tous régimes)
- Augmentation du revenu des paysan-ne-s
- Égalité salaires hommes-femmes
- Pour tous les régimes, plafonnement du montant des retraites.
- Prélèvement progressif sur les aides PAC à partir d'un seuil.

Toutes ces mesures et revendications ont été soumises à l'approbation du comité départemental du 06/12/2022, afin d'être présentées aux parlementaires début 2023.

La Conf', à Rodez le 11 février dernier, contre le réforme des retraites, avec 22 500 manifestants.

CETTE RÉFORME PÉNALISERA AUSSI LES PAYSAN-NES

Communiqué de presse
Bagnolet, le 12 janvier 2023

Réunie en Comité national, la Confédération Paysanne vient de décider d'appeler tous les paysans et paysannes à rejoindre, partout sur les territoires, la mobilisation de l'intersyndicale contre la réforme des retraites le 19 janvier.

Nous refusons cette réforme qui repousse l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et accélère l'allongement de la durée de cotisation. Les paysannes, souvent avec des carrières incomplètes, ayant travaillé avec des sous-statuts voire sans être déclarées, seront doublement pénalisées. Et rien n'est dit sur les habitant-es des territoires d'Outre-Mer, dont le niveau de pension est pourtant indigne.

Rappelons que l'annonce d'une retraite « minimum » à 1200 euros est trompeuse et digne d'une escroquerie à grande échelle : elle ne concerne que les carrières complètes à 43 ans de cotisation, contre 42 aujourd'hui, et laisse donc de côté les carrières incomplètes ! Les paysannes et paysans ont déjà vécu ces effets d'annonce suivis de grande déception. Par exemple, avec la loi Chassaigne 1, censée revaloriser les retraites des chef-fes d'exploitation à 85 % du Smic, dont les critères excluent de nombreux-euses paysan-ne-s.

Pour les autres professions, la pauvreté des seniors, bien souvent au chômage ou en inactivité, va s'accroître. Nous nous inquiétons particulièrement pour nos territoires ruraux déjà désertés par les services publics.

De plus, allonger la durée de cotisation et reporter l'âge légal de départ à la retraite ne favorisera pas la transmission de la moitié des fermes actuelles dans les 10 ans à venir et l'installation d'un million de paysan-ne-s, nécessités absolues pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

SECRETS TOXIQUES

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE SOUTIENT LA CAMPAGNE SECRETS TOXIQUES, ET EN PARTICULIER LA CONF'12. POURQUOI ? ET QUE DÉNONCE CETTE CAMPAGNE ?

Secrets Toxiques est né suite à une publication scientifique du professeur Gilles-Eric Séralini et de Gérald Jungers, montrant la présence de toxiques cachés (arsenic, plomb, et autres métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques cancérigènes) dans des désherbants sans glyphosate, classés « bio-contrôle ». Ce qui veut dire, ne nécessitant aucune norme de précaution quant à leur utilisation.

Une plainte contre X a été déposée par une trentaine d'associations à ce jour (dont la Confédération Paysanne 12), au Parquet de Paris demandant une enquête pour mise en danger d'autrui, atteinte à l'environnement, fraude à l'étiquetage, fraude à la déclaration.

Face à ce constat, la coalition *Secrets Toxiques* s'est rapprochée de plusieurs parlementaires européens et français, en vue de mener une enquête conjointe sur les méthodes d'évaluation des pesticides avant leur mise sur le marché. Cette enquête, demandée par 119 parlementaires, a mis en évidence des carences graves dans le processus d'homologation. En effet, contrairement à ce qu'exige le règlement 1107/2009, aucune étude sérieuse de toxicité à long terme et de cancérogénicité n'est faite sur la formulation complète du produit. Tout est fait sur le principe actif déclaré par l'industriel qui fournit les études. Et c'est là que réside tout le problème.

Le service juridique du Parlement Européen a confirmé l'alerte portée par la coalition *Secrets Toxiques*. Sur la demande du Parlement Européen, la Commissaire Européenne à la santé, Madame Stella Kyriakidès, a elle-aussi confirmé notre alerte.

Au résultat, nous pouvons malheureusement affirmer que les demandes de mise sur le marché de nombreux pesticides sont illégales, car ne contenant aucune étude de toxicité à long terme sur les formulations complètes.

Et c'est ce qui fait réagir la Confédération Paysanne : car c'est à partir de ces dossiers tronqués que toutes les mesures et que toutes les normes sont établies, à savoir

notamment la protection des paysannes qui utilisent ces produits. Car les Doses Journalières Admissibles, calculées pour les paysan-ne-s, les travailleur-ses de l'industrie agrochimique, les riverain-es, ne le sont que sur la base de la toxicité de la substance déclarée active. Or les études de toxicologie montrent que la toxicité des formulations complètes peut être 1000 à 100 000 fois supérieure à celle du principe déclaré actif. Ce qui veut dire que la toxicité est gravement sous-évaluée, mettant en danger la vie des paysan-ne-s, ainsi que celle des citoyen-ne-s, et portant atteinte à toute la sphère du vivant.

La coalition *Secrets Toxiques* a aussi saisi la Commission Nationale d'Alerte en Santé Publique et Environnement, qui a, elle-aussi, confirmé l'alerte et la gravité de la situation. Elle porte aussi une seconde alerte concernant les paysan-ne-s : en effet, il a été montré, par plusieurs études scientifiques, que les Éléments de Protection Individuels (combinaisons, masques, gants, lunettes...) étaient totalement inefficaces face aux pesticides, et notamment à cause de la présence de co-formulants permettant au pesticide de passer à travers la plupart des matériaux. C'est pourquoi, il faut absolument étudier les formulations complètes.

Face à ce constat alarmant, la Confédération Paysanne et la Confédération Paysanne 12 au sein de la coalition *Secrets Toxiques* ont porté une demande préalable à la première ministre Élisabeth Borne en vu d'un recours devant le Conseil d'État, afin que la réglementation soit respectée, et que la santé des paysan-ne-s et des citoyen-ne-s soit garantie. Le recours sera porté au Conseil d'État fin janvier 2023.

Secrets Toxiques envisage d'autres actions juridiques, car il en va de notre santé à tou-tes, et il est inadmissible que de tels risques restent sous-évalués au profit d'une industrie mortifère. Pensons aux paysan-ne-s malades ou décédés de ces produits !

Philippe Piard



LA FÊTE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE 27 & 28 AOÛT 2022

RETOUR SUR DEUX CONFÉRENCES PROGRAMMÉES LORS DE LA FÊTE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE, AUX TRUELS.



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Comme le rappelle Marc Gilbert, d'ATTAC, en introduisant le débat, le concept de souveraineté alimentaire a été défini par Via Campesina et affiné au cours de différents forums sociaux mondiaux. Loin d'être un acquis, il s'agit d'un droit et d'un objectif, avec trois dimensions :

- Un droit à des aliments de qualité en quantité suffisante.
- Des outils agricoles qui privilégient l'autonomie paysanne, une agro-écologie de proximité, au sein d'une organisation juste du commerce international.
- Le droit aux États ou groupes d'États de décider et mettre en œuvre leur propre politique agricole et alimentaire sans porter préjudice aux autres populations, en associant les paysans à l'élaboration de cette politique.

Cette problématique prend une actualité particulière avec la crise alimentaire mondiale, accentuée par la guerre en Ukraine et la crise climatique.

Pour Jacques Loyat, agro-économiste, membre d'Agronomes et Vétérinaires sans Frontière ainsi que d'ATTAC, sortir de l'insécurité alimentaire grâce au libre-échange relève bien sûr de la fable. Alors que l'agriculture a été introduite en 1986 dans le cadre des échanges internationaux, avec le Cycle de l'Uruguay, la crise de 2008 a remis en cause la certitude des bienfaits du libre-échange et les politiques intègrent alors le souci de sécurité alimentaire. En France, la loi Egalim est censée améliorer le revenu des agriculteurs mais dans les faits, cinq ans plus tard, le rapport de force est toujours favorable aux secteurs de la transformation et de la grande distribution. Il convient selon lui de revenir à une politique de régularisation des marchés et réfléchir à une politique commerciale répondant au mieux à l'intérêt général :

- Des prix rémunérateurs stables, ce qui passe par une compensation des handicaps naturels, le financement de la transition écologique, la prise en compte des externalités positives, le soutien à l'emploi agricole et aux petites exploitations.
- Une relocalisation des productions – on connaît par exemple la catastrophe écologique, en Amérique du sud, de l'extension de la culture du soja que nous importons.
- Une responsabilité sociale et écologique globale quant à la commercialisation

de produits agricoles, qui devrait être accompagnée du respect de règles dans le domaine social et environnemental.

Christian Trouche, du CCFD-Terres solidaires, souligne que la souveraineté alimentaire est un objectif prioritaire pour cette organisation, qui promeut pour cela une agroécologie qui ne se réduit pas à de la technique agricole mais va bien au-delà, pour une prise en main par les personnes de leur « développement ». Un mot qu'il utilise avec précaution car on l'entend souvent comme « croissance » alors qu'on parle là, d'abord, de développement humain. Il reprend les mots de François de Ravignan qui appelait à lutter contre la triple exclusion des paysans : exclus des terres, du travail (on remplace le travail des hommes par celui des machines), du marché (avec des prix qui ne rémunèrent pas).



Une assemblée nombreuse lors des conférences.

Mais est-ce que l'agroécologie peut vraiment nourrir le monde ? Elle le nourrit déjà, répond Christian Trouche, puisqu'on estime qu'elle fournit aujourd'hui 60 % des denrées alimentaires, alors que l'agriculture mécanisée n'est qu'à 30 % - et notons que si on regarde les méfaits sur l'environnement, le rapport est inversé. Sur les 1,3 à 1,4 milliards de paysans de par le monde, seulement 20 millions travaillent avec des tracteurs, 300 millions avec la traction animale, et un milliard à la main. Ces derniers ont un niveau de productivité de 10 tonnes environ alors que les plus « efficaces » ici en sont à 2000 tonnes par an. Cependant, malgré cet énorme écart de productivité, ce sont les plus nombreux qui nourrissent la planète, et majoritairement en bio (par nécessité... et non certifié !). Le choix aujourd'hui est de continuer à produire en nombre des denrées (blé, riz, maïs...) recomposées en aval par l'industrie alimentaire, avec toujours moins d'hommes, plus de concentration du capital,

et plus d'externalités négatives à la charge de la collectivité (les agriculteurs « conventionnels » ne paient pas les pollutions qu'ils génèrent), ou bien de s'orienter vers une agriculture avec une logique différente : produire en symbiose avec la nature, avec des investissements et des emplois concentrés en amont, au niveau de l'agriculture. Une agroécologie paysanne, solidaire entre humains et envers la nature. Ce modèle est moins productif par heure de travail, mais aussi productif, voire plus, par hectare. Toutes les études le démontrent. Or le problème ne réside pas dans le manque de bras mais dans le manque de terre, c'est bien la productivité à l'hectare qui nous intéresse pour nourrir le monde. La productivité du travail gagnée aujourd'hui est dopée au pétrole (pour les machines, pour les engrais) : ce n'est de toute façon pas durable.

Le temps d'échange qui suit est l'occasion de remarquer qu'en France nous avons à présent un ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : un terme inventé par des gauchistes ! Et même la FNSEA reprend ce thème, en en déformant l'esprit et l'objectif, alors que l'agroécologie dont il est question correspond au projet d'agriculture paysanne portée par la Confédération Paysanne. Parmi les dernières interventions : le constat que rien ne changera fondamentalement chez nous tant que la PAC primera les surfaces, encourageant l'agrandissement des fermes, et une incitation à creuser et pousser le projet de sécurité sociale alimentaire, car il n'y a aucune raison que les riches mangent du bio pendant que les pauvres n'ont accès qu'aux déchets de l'agriculture industrielle.

Thierry Castelbou

AGRICULTURE ET CLIMAT

Cette conférence a réuni plus de 200 participants dans la grange, près des brebis dans la bergerie toute proche et au milieu des mouches par une chaleur étouffante... tout cela n'a pas découragé les participants, preuve de la soif de savoir sur ce sujet.

Une courte introduction a rappelé que notre alimentation compte pour 45 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), dont 20 % générés par l'agriculture, 14 % par les transports liés, et 11 % par la transformation, les emballages, etc.

QUATRE INTERVENANTS ONT DRESSÉ LE TABLEAU, CERTES PAS EXHAUSTIF, MAIS PERMETTANT D'APPROCHER LE SUJET.

Jean-François Hocquette, chercheur à l'INRAE de Clermont-Ferrand, nous a parlé de l'impact de l'élevage, et en particulier de l'élevage bovin. Il a fait la part des choses entre l'élevage industriel et l'élevage paysan à l'herbe. Sans surprise, le chercheur a confirmé que l'élevage paysan est de loin beaucoup moins impactant sur le climat et l'environnement. Et si les prairies naturelles sont privilégiées, celui-ci a même un impact positif grâce à la capacité des prairies à piéger le carbone.

L'élevage industriel à l'auge, en grands lots, est lui très nocif pour le climat car il induit des cultures intensives de maïs, de céréales, et surtout, pour équilibrer des rations trop énergétiques à cause du maïs, du soja, importé la plupart du temps, est responsable de la déforestation en Amazonie. C'est à cette lecture qu'il faut confronter les chiffres ahurissants qui circulent à propos de la consommation en eau, et le coût carbone de la viande de bœuf et de l'élevage en général. Ainsi on nous annonce, suivant les méthodes de calcul et les systèmes d'élevage, 15000 litres d'eau pour produire 1 kg de viande de bœuf, ou seulement 70 litres par kilo. L'énorme différence vient, d'après le conférencier, de ce que plus de 14000 litres sont de l'eau de pluie nécessaire à la pousse de l'herbe, qui retourne donc dans le cycle naturel de l'eau. Ceci bien sûr dans le cas de l'élevage à l'herbe. Les partisans et industriels de la viande de synthèse et de laboratoire devront trouver d'autres arguments.

Le second intervenant, Bruno Bondia, est apiculteur près de St-Affrique, dans le sud-Aveyron. Il nous dresse, chiffres à l'appui, le tableau catastrophique de cette année



Marlène Vissac, consultante spécialiste de la gestion et du cycle de l'eau.

hyper sèche et chaude pour la production apicole. Pire année jamais vécue par les apiculteurs en termes de récolte de miel. Au point d'être obligé de nourrir certains ruchers en plein été. Il nous rappelle que l'apiculture doit elle aussi réfléchir à ses pratiques, car grosse consommatrice d'énergie pour déplacer les ruches en recherche de lieux de transhumance afin de suivre les floraisons.

Marlène Vissac intervint à la suite, elle a été maraîchère au Maroc, puis au Portugal, avant de mettre son expérience au service des paysans ou des collectivités en devenant consultante spécialiste de la gestion et du cycle de l'eau.

Son intervention, très remarquée et appréciée, nous dresse un tableau inquiétant mais réaliste et très documenté de la situation hydrologique. Elle nous parle des pistes de solutions : reperméabilisation des sols, non-labours, agroforesterie, respect du cycle de l'eau, refus des fausses solutions comme les mégabassines et l'irrigation des céréales. Rerendre la terre capable de stocker l'eau par l'augmentation de l'humus par les feuilles des arbres plantés dans les cultures, par exemple. Saviez-vous qu'une goutte d'eau met plusieurs centaines d'années à faire un cycle complet ?

Cette intervention, trop courte (chacun n'ayant que 15 minutes), a beaucoup fait réagir et suscitera de nombreuses questions pendant le débat.

Guillaume Delaite, paysan boulanger dans le sud-Aveyron, vient témoigner des

conséquences désastreuses du réchauffement et de la sécheresse sur ses cultures de céréales. Avec l'aide de Marlène Vissac, il est en train d'expérimenter sur sa ferme la mise en place de techniques d'agroforesterie et de rétention d'eau, avec déjà des effets positifs.

Après ces présentations s'est engagé un dialogue riche et studieux avec la salle, permettant à chacun de demander des précisions ou d'apporter ses réflexions ou interrogations.

Sans surprise, nous sommes collectivement convenus que l'agriculture devait se transformer, se diriger vers des pratiques agroécologiques respectueuses des sols, moins consommatrices d'énergie (engrais chimiques !) et peu gourmandes en eau.

Nous allons devoir nous adapter pour survivre avec un climat qui change, mais nous avons le devoir, nous paysans, de diminuer notre impact sur la biodiversité et le climat.

Un grand merci à tous les participants qui nous incitent à penser que nous devons refaire de telles rencontres entre paysans et le reste de la population, dans un esprit d'éducation populaire.

Nous nous sommes aperçus, à cette occasion, que les gens se posent beaucoup de questions sur notre métier, sur leur alimentation, et qu'ils n'ont pas forcément les bonnes réponses.

Christian Roqueirol

BEN S'EST BARRÉ SANS PRÉVENIR !

Alain,
Tu es arrivé à la ferme avec Catherine, dans les années 85, pour remplacer Pierre au GAEC de Bengouzal.

Tu as remis les champs en culture, clôturé des kilomètres de parcelles, restauré bâtiments et maison, mais tu étais surtout éleveur : tu as nourri, tu as soigné les brebis, et tu as fait naître les agneaux avec tant de savoir et de compétence, et tout cela avec Catherine.

Tes enfants, Vincent et Renaud, sont arrivés, et on se souvient tous des faire-parts mémorables que tu avais dessinés. Et tu étais un peu un tonton pour les miens, Mélanie et Youri... Combien de jeunes et de cabanes ont-ils fait ensemble ?

Mais tu n'étais pas qu'un pastre, tu t'intéressais à plein de choses : étant doué en compta et en informatique, tu as été un animateur formateur apprécié de beaucoup aux AFOCG.

Tu as été conseiller municipal à Ste-Eulalie-de-Cernon. Certains jours, tu partais avec tes deux bords sur la devèze, par tous les temps, la neige, les congères, rechercher la fugueuse 511 qui avait encore disparu... C'est comme cela que tu as découvert, ou plutôt ton chien..., la grotte sanctuaire de l'Ourtiguet. Et pendant deux étés le groupe d'archéos a fouillé, passant de surprises en richesses archéologiques. Tu es devenu le trésorier de L'Archéo.

Passionné d'astronomie, tu as acheté une grosse lunette pour observer le ciel et les étoiles. Mais tu étais aussi musicien, bassiste du groupe Taxus Baccata, avec les copains, tous éleveurs comme toi. Ah les mémorables souvenirs de baloches !

Tous ces moments ont été accompagnés de merveilleux dessins et bulles humoristiques.

TU ÉTAIS LE CABU AVEYRONNAIS, ET TU ES DEvenu LE BEN DE BENGOUZAL.

En l'an 2000, comme les ordis, le GAEC a bugué après 15 ans de vie commune. Sagement nous avons séparé la ferme en deux et tu as continué ton métier d'éleveur de chèvres Black-faces. Et puis, tu as quitté le causse que tu adorais. Mais tu as continué à illustrer les revues Pâtre, le Chèvre, à figurer les dessins pour l'AVEM, UNICOR, l'Archéo, la Conf', Gardarem lo Larzac, et j'en oublie...

En forme de clin d'œil, voici deux anecdotes : Un jour de manif, direction aéroport de Rodez où le gratin aveyronnais, préfet en tête, allait embarquer pour rencontrer le ministre de l'agriculture. Nous étions sur le tarmac, et tu en as profité pour peindre et croquer sur la carlingue de l'avion nos revendications paysannes. L'avion s'est envolé vers Paris avec tes dessins... super ! Et sur le loup de 1996... suite à une attaque sur nos béliers, la brigade de gendarmerie débarque. Pendant le constat, dans le dos des deux gendarmes, tu as dessiné sur le sol boueux des empreintes de loup. Elles étaient si bien faites que la maréchaussée n'y avait vu que du feu, et a soigneusement relevé les indices. Et ce n'est qu'ensuite que tu m'as avoué ta farce ! Ça, Ben, c'était tout toi.

Maintenant, les dolines, les jasses, les orchidées, les lavognes, les brebis du causse ne t'oublient pas. Comme les cheveux d'ange, tu t'envoies vers les étoiles. Au revoir Alain.

Jean-Paul S.



Alain "Ben" Chrétien (Photo Ginette Marchive). Dessins de Ben.



L'ADDEAR12



POUR DES PAYSANS NOMBREUX DANS DES CAMPAGNES VIVANTES !

L'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Aveyron (ADDEAR12) a été créée en 1992 par des paysans soucieux de développer une agriculture durable, respectueuse de l'intérêt collectif et ouverte aux problématiques sociétales et environnementales.

NOS ACTIONS ONT POUR OBJECTIFS :

- de favoriser l'installation et la transmission agricoles,
- d'agir pour un développement local et durable des territoires,
- de faire émerger des démarches collectives et solidaires,
- et de promouvoir l'agriculture paysanne.

POUR Y PARVENIR, NOUS RÉALISONS DES ACTIONS À TRAVERS 4 AXES PRINCIPAUX :

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION

Nous accompagnons plusieurs centaines de porteurs de projet par an aux différents stades de leur parcours d'installation, y compris dans le cadre du dispositif CEFI en vue d'une association ou d'une reprise.

SOLIDARITÉ PAYSANS AVEYRON-TARN

UNE ASSOCIATION QUI ÉCOUTE, ENTEND ET AIDE



SP TARN-AVEYRON, C'EST :
25 accompagnements en 2021.
15 bénévoles (aucun salarié)

SOLIDARITÉ PAYSANS, UNE TRIPLE COMPÉTENCE :

- **Compétence juridique :** SP met au profit des accompagnés sa compétence dans l'accès au droit et la connaissance des mécanismes juridiques.
- **Compétence psycho-sociale :** L'originalité de SP est d'être à l'écoute des paysans accompagnés, notamment grâce au partage d'expériences entre bénévoles et accompagnés.
- **Compétence agro-écologique :** Le réseau peut aider à la mise en place d'un cercle vertueux (interroger son modèle de production, retrouver le sens de son métier, œuvrer pour des modèles plus résilients).

ORIGINALITÉ ET FORCE DU RÉSEAU :

SP fonctionne en réseau, horizontalement, c'est-à-dire :

Chaque niveau, local, régional et national s'écoute, se renseignent mutuellement et produisent ensemble les décisions, les documents qui structurent SP. La liste « accompagnement » est un outil de questionnement, d'information et d'échanges permanents.

Par exemple : si ici, en Aveyron, nous butons sur une question financière, psycho-sociale ou toute autre, nous exposons d'abord le problème dans notre **réseau local** où les échanges de pratiques et d'expériences sont constants, et ensuite

nous pouvons questionner la liste animation : très réactive, des personnes de toute région peuvent apporter leur éclairage, leur expérience.

Solidarité Paysans n'intervient que sur demande personnelle de la personne en souffrance :

Le fait de demander aide et soutien, ou si SP prend en charge cette demande, engage mutuellement et réciproquement. Nous intervenons toujours en binôme.

- Nous écoutons la personne exprimer ses souffrances, nous tentons avec elle de les lister, d'établir le degré d'urgence pour chercher des solutions, voir quels sont les personnes ou structures à appeler : services médicaux sociaux, banques, fournisseurs...

- Dès que les mesures de protection d'urgence sont en place, (suspension de poursuites, prise en charge médico-sociale, moratoire de dettes...), débute la réflexion de fond sur le "que faire pour repartir du bon pied". Aucune situation n'est comparable et chacune appelle des solutions particulières. Mais une constante est de règle :

- La personne, ou le couple, reste entièrement maître de ses choix vis-à-vis de SP. Notre action consiste à procurer les moyens adéquats pour y répondre.
- Une stricte confidentialité est la règle et nous oblige constamment.

ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION

Chaque année, nous accompagnons plus de 50 futurs cédants via des formations ciblées, des accompagnements individuels, la réalisation de diagnostic, l'appui à la rédaction et la diffusion d'annonces, l'organisation d'événement de sensibilisation et des rencontres autour de la transmission...

FORMER LES (FUTURS) PAYSANS

Thématiques, générales ou transversales, liées aux projets d'installation ou de transmission, en réponse aux besoins spécifiques de groupes de paysans : nous proposons chaque année des dizaines de journées de formations variées partout en Aveyron.

FAIRE VIVRE LES TERRITOIRES

Tandis que l'avenir de l'agriculture - tout particulièrement les enjeux liés au renouvellement des générations - interroge de plus en plus, nous assumons un rôle de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs locaux (collectivités, organisations professionnelles agricoles, consommateurs, paysans, chercheurs...) avec l'ambition de trouver ensemble des réponses concrètes à cette problématique en impulsant des dynamiques nouvelles nécessaires aux changements des pratiques sur les territoires.

- Nous sommes disponibles pour tout le monde agricole sans exception, hors de toute considération philosophique, religieuse, syndicale et politique.

- Le recours au mécénat fait l'objet d'une sélection rigoureuse de façon à garantir notre pleine indépendance. Actuellement, les "cellules mal-être" voulues par les Pouvoirs Publics se mettent en place, Solidarité Paysans est participant. Nous sommes tout à fait ouverts à ce projet et à réfléchir ensemble pour répondre de la meilleure façon possible à la souffrance des paysans.

Pour conclure, Solidarité Paysans Tarn-Aveyron lance un double appel :

- **À bénévoles :** autant pour aller à la rencontre de personnes en souffrance que pour faire vivre l'équipe : tâches d'animation, administratives, relations extérieures...

- **Appel à dons :** SP n'a pas encore de financement public et vit des cotisations de ses membres et des personnes accompagnées, qui ne permet pas d'indemniser à minima les déplacements des bénévoles. Toute participation, même modique est la bienvenue.

Françoise Bouyssié, présidente SP 12-81, Jacques Debarros, Pierre Tauriac.

POURQUOI ADHÉRER À LA CONF ?

ADHÉRER, C'EST DÉFENDRE SON MÉTIER !

La Confédération Paysanne est avant tout un outil au service des paysannes et des paysans. Un outil collectif pour défendre les droits des paysan-ne-s, pour que notre métier continue à avoir du sens, qu'on prenne du plaisir à le faire et à le transmettre, pour faire vivre la solidarité en cas de coup dur, pour décrypter les législations toujours plus complexes...

Notre action syndicale a un impact direct sur les exploitations par le poids que peut avoir la Confédération Paysanne dans les instances agricoles, par les luttes qu'elle va pouvoir mener pour les paysan-ne-s qu'elle va défendre ! Et à ce titre, l'action syndicale est une partie intégrante de notre métier ! Les législations que nous subissons tous les jours sont issues de négociations à travers lesquelles nous pouvons avoir un impact.

**VENEZ PARTAGER VOS IDÉES
ET VOS VALEURS AVEC NOUS !**

La Conf' siège dans les différentes commissions (SAFER, CDOA, CDPENAF...), ce qui lui permet d'apporter un soutien concret aux paysan-ne-s. Plus nous serons nombreux à soutenir ses actions, plus la Conf' sera écoutée et aura d'influences sur les décisions ! Depuis 30 ans, la Confédération Paysanne est un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte les valeurs de solidarité et d'égalité. Elle a fait bouger les lignes pour une plus grande transparence des institutions agricoles, pour la reconnaissance de la diversité des exploitations et des modes de commercialisation, pour diminuer les inégalités entre les paysan-ne-s et pour lutter contre la dégradation de notre métier et notre environnement.

LA CONF' A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN BULLETIN D'ADHÉSION 2023

TARIFS

Cette année, afin de faire revivre le journal départemental, l'abonnement à *L'Info Paysanne* est associé à la cotisation ! L'adhésion est nominative et individuelle. Pour les sociétés, chaque associé qui souhaite adhérer doit cotiser. Nous vous proposons alors la cotisation minorée à 30 € dès le 2^e associé, mais vous pouvez aussi choisir de nous soutenir financièrement en payant la cotisation de base de 60 €.

Cotisations

- Cotisation de base + abonnement à l'Info Paysanne (trimestriel) : 70 €
 - Cotisation minorée* + abonnement à l'Info Paysanne (trimestriel) : 40 €
- * : Porteur de projet, retraité, paysan en difficulté
- Conjoint ou associé supplémentaire :
nombre de personne(s) supplémentaire(s) x 30 €
 - Don : €

Abonnement aux journaux

- L'Info Paysanne (départemental, trimestriel) : 20 € / an
- Campagnes Solidaires (national, mensuel) : 37 € / an

Total : €

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Homme Femme Non-binaire

Nouvel.le adhérent.e Retraité.e

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel :@.....

Production :

Date + Signature

Je souhaite un reçu

Message :

Faites un don !

Nous vous proposons,
par exemple, de reverser
à la Conf' Aveyron 1 %
de vos aides PAC.

Les chèques sont à adresser à l'ordre de :
Confédération Paysanne Aveyron
et à envoyer à : Confédération Paysanne
Maison des paysans, 7 côte d'Olemps
12510 Olemps

En cas de virement précisez :
"Votre nom + Adhésion 2023"

Et envoyez-nous un mail pour nous
prévenir : confaveyron@wanadoo.fr

Coordonnées bancaires IBAN :
FR76 1120 6000 1400 0319 5840 089
BIC : AGRIFRPP812

L'INFO PAYSANNE

Confédération Paysanne de l'Aveyron
7 côte d'Olemps, 12510 Olemps

Publication annuelle

Numéro gratuit

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023

N° de commission paritaire :
1122 G 80085

ISSN

2 4 95- 8 3 8 7

Courriel :

confaveyron@wanadoo.fr

Téléphone :

05 65 67 44 98

Directeur de publication :
Jacques Debarros

Rédaction

Association pour l'Information
dans les Campagnes (ASPIC)

Illustrations

Ben - Samson

Photos

Confédération Paysanne

Maquette :

Muriel Flouriot

Impression :

Imprimerie du Progrès à St-Affrique
Imprimé sur papier 100 % recyclé

VISITEZ NOTRE SITE : confaveyron.org